

Pays des 3 V

● **Diagnostic stratégique**

Rapport d'étape établi à l'attention de

Association du Pays des 3 V

Sommaire

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| Introduction | 3 |
| 1. Rappel du contexte | 4 |
| 2. Objectifs de l'étude de Pays | 5 |
| 3. Méthodologie | 6 |
| 4. Déroulement de la mission | 7 |
| 1^{ère} partie : l'état des lieux | 10 |
| A. Introduction..... | 11 |
| 1. Les communes..... | 11 |
| 2. Le profil de l'aire d'étude | 12 |
| B. Sommaire des fiches du diagnostic | 13 |
| 1. Le territoire..... | 14 |
| 2. L'espace organisé | 24 |
| 3. Les hommes | 38 |
| C. Enquête services et équipements | 56 |
| 2^{ème} partie : les facteurs externes | 62 |
| 3^{ème} partie : Pertinence de l'aire d'étude | 67 |
| 1. Le territoire | 68 |
| 11. Critères de cohésion | 68 |
| 12. Critères discriminants | 69 |
| 13. Cohérence avec d'autres acteurs territoriaux | 70 |
| 2. La capacité de collaboration du territoire | 70 |
| 21. Les acquis | 70 |
| 22. Le renforcement de l'intercommunalité | 71 |
| 23. Des relations franches | 71 |
| 3. Conclusion : l'avis de SOMIVAL | 72 |
| 4^{ème} partie : Synthèse territoriale | 73 |
| ANNEXES | 94 |

Introduction

1. Rappel du contexte

Créée dans les années 50 avec des objectifs culturels, la Fondation Nicolas-Claude Fabri de Peiresc a étendu son partenariat en direction de nombreuses communes de l'arrondissement de Castellane, ce qui a conduit à la création de l'Association Pays de Peiresc.

Celle-ci, oeuvrant pour le développement global et équilibré du territoire, s'est penchée sur la notion de Pays et a approfondi ses réflexions sur ce sujet à l'occasion de la parution de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire - dite "loi Voynet" – en juin 1999.

Le projet d'étude de préfiguration de Pays a alors été finalisé pour un périmètre concordant avec l'ensemble de l'arrondissement. Le choix a en effet été retenu de rester dans les limites du département des Alpes de Haute Provence malgré des bassins de vie débordant sur le Var et les Alpes Maritimes pour les communes les plus méridionales.

Par ailleurs, pour porter la démarche en conformité avec les textes, une nouvelle association a été créée le 7 décembre 1999 regroupant les 32 communes de l'arrondissement de CASTELLANE par le biais de 5 structures intercommunales (voir ci-après page 11).

Cette association "Comité de Pays des 3 V – Verdon – Vaire – Var" a pour objet :

- d'engager au niveau des représentants des communes du Pays des 3 V - Verdon – Vaire – Var une réflexion concertée, avec tous les acteurs locaux (associations, professionnels, consulaires, ...) sur l'avenir de ce territoire,
- d'établir, en partenariat avec les forces vives locales, un projet de développement cohérent et solidaire pour ce territoire,
- d'établir la charte d'orientation du Pays des 3 V qui affirmera les priorités stratégiques retenues,
- de définir et mettre en place le programme d'actions à mener dans ce cadre.

Elle s'est dotée d'un Bureau, d'un Conseil d'Administration et d'un conseil de développement et a engagé une réflexion impliquant les élus et acteurs concernés par l'avenir de ce territoire.

Souhaitant se faire accompagner dans sa démarche par un consultant, l'Association Pays 3 V a organisé une consultation et retenu la proposition de SOMIVAL.

La mission de SOMIVAL consiste à :

- aider l'Association à bâtir son projet de Pays en réalisant un diagnostic permettant de dégager les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces et les enjeux essentiels pour le Pays
- accompagner l'équipe d'animation dans la démarche afin que celle-ci puisse assurer l'organisation et l'animation nécessaire pour que les élus, les acteurs locaux de la vie économique, sociale et culturelle et les habitants puissent participer à l'élaboration du diagnostic du territoire et à la définition des grandes orientations du projet de développement.

2. Objectifs de l'étude de Pays

L'étude vise à apprécier la faisabilité d'un Pays sur l'aire de l'Association Pays 3 V et de préciser le contenu du projet de développement de ce Pays à 10-15 ans.

Il s'agit donc de répondre à la question :

Quel projet pour quel territoire ?

c'est-à-dire de :

- ◆ examiner la délimitation pertinente d'un espace porteur de projets et capable de collaboration,
- ◆ rassembler, à partir d'un diagnostic interne et externe et d'une démarche concertée avec la population et les partenaires du Pays, les éléments permettant aux élus du secteur de jeter les bases d'une charte de territoire, c'est-à-dire de préciser :
 - une stratégie de développement. Il s'agit donc de définir, pour le territoire aux contours précisés, une ambition, les axes de développement et les actions stratégiques à conduire pour les 10-15 ans à venir,
 - une organisation des partenariats sur la base de synergies existantes ou à développer entre des structures intercommunales voisines et d'éventuelles nouvelles collaborations à créer,
 - un mode de fonctionnement du futur Pays, tenant compte des dispositifs existants et des améliorations / adaptations ressenties comme nécessaires : par exemple favorisant plus de participation de la population, des socio-professionnels et des associations.

Le projet doit s'inscrire dans le cadre réglementaire en vigueur* et doit tenir compte des orientations prises par l'Etat et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le volet territorial du Contrat de plan -de façon à pouvoir bénéficier des aides disponibles- et par le Conseil Général des Alpes de Haute Provence dans son appui au développement des territoires et au renforcement de l'intercommunalité.

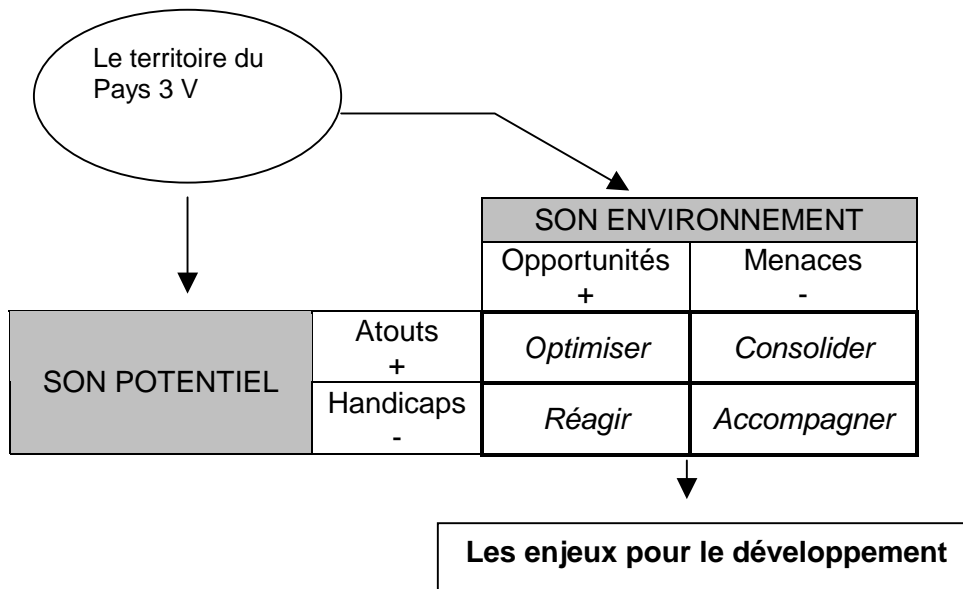
* Les décrets d'application de la loi LOADTT sont parus le 20 septembre 2000.

3. Méthodologie

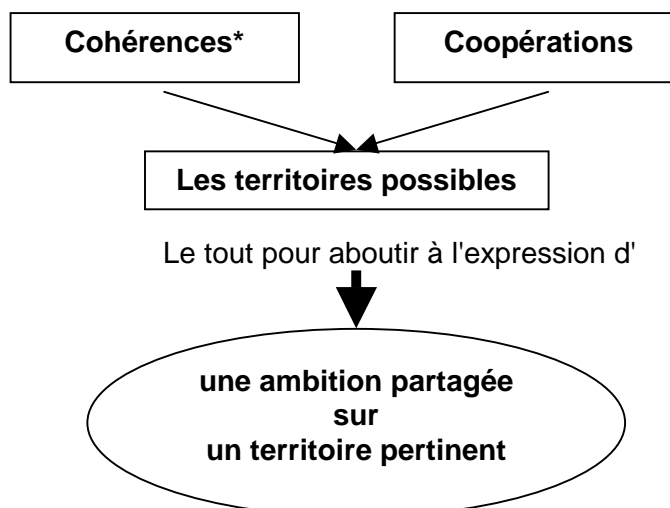
La méthodologie appliquée par SOMIVAL s'articule autour de deux phases principales faisant largement appel à la participation des acteurs locaux et de leurs partenaires.

Elles seront complétées par un temps d'appropriation et de validation du projet par les acteurs locaux.

Premier temps : un diagnostic territorial stratégique

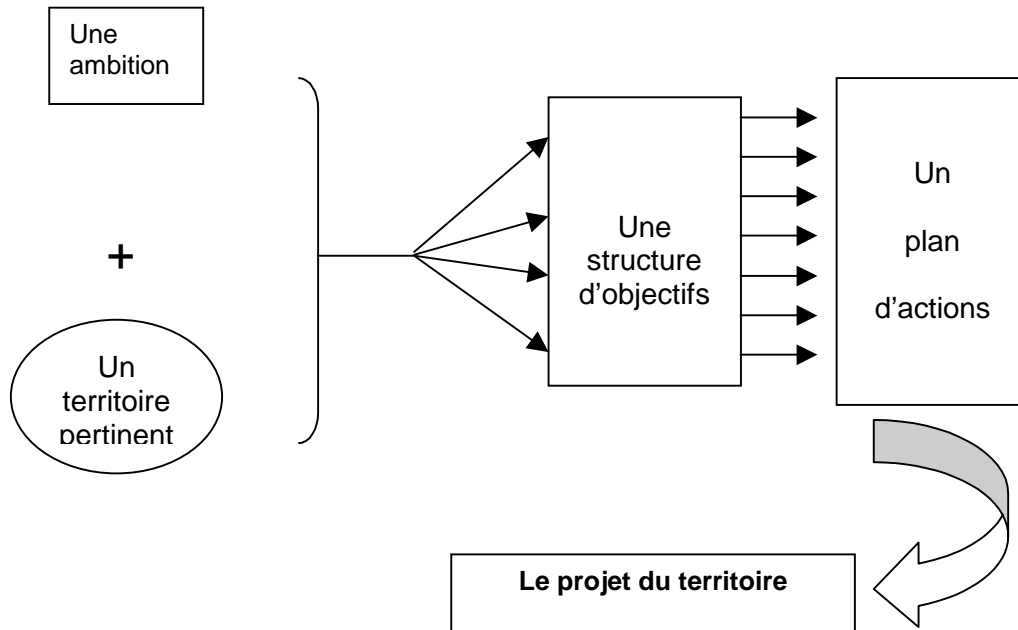


Parallèlement, sera posée la question du périmètre du territoire :



*Sont regroupés sous ce terme les notions de cohésion, de cohérence, de pertinence.

Deuxième temps : un projet de développement durable à long terme



Le présent rapport constitue le compte-rendu de la première phase de travail c'est-à-dire de la phase de diagnostic stratégique débouchant sur la formulation des enjeux, de la pertinence de l'aire de Pays et sur l'ambition partagée.

4. Déroulement de la mission

La mission confiée à SOMIVAL a débuté en décembre 2000.

Des réunions de cadrage ont permis de préciser la coordination entre l'équipe de SOMIVAL, et des acteurs locaux notamment des techniciens des structures intercommunales constituant l'Association Pays 3 V.

Une première réunion et divers contacts ont permis également :

- de dresser une première liste de personnes-ressources à interroger dans le cadre des entretiens,
- d'identifier et rassembler des documents permettant d'engager sans délai l'exploitation bibliographique des données existantes,
- de préciser la demande de l'Association Pays 3 V sur le questionnaire relatif à l'appréciation des services et équipements du territoire par la population.

Ont ainsi été réalisés jusqu'à fin février 2001 :

- la valorisation d'une trentaine de documents divers et fichiers statistiques (voir bibliographie en annexe)
- 30 entretiens qualitatifs avec des élus du secteur, des socio-professionnels, des entrepreneurs, des services administratifs, des institutionnels partenaires de l'Association (voir liste en annexe).

On notera que les entretiens se sont bien déroulés, dans le climat de confiance et de libre parole que permettait la formule du face à face.

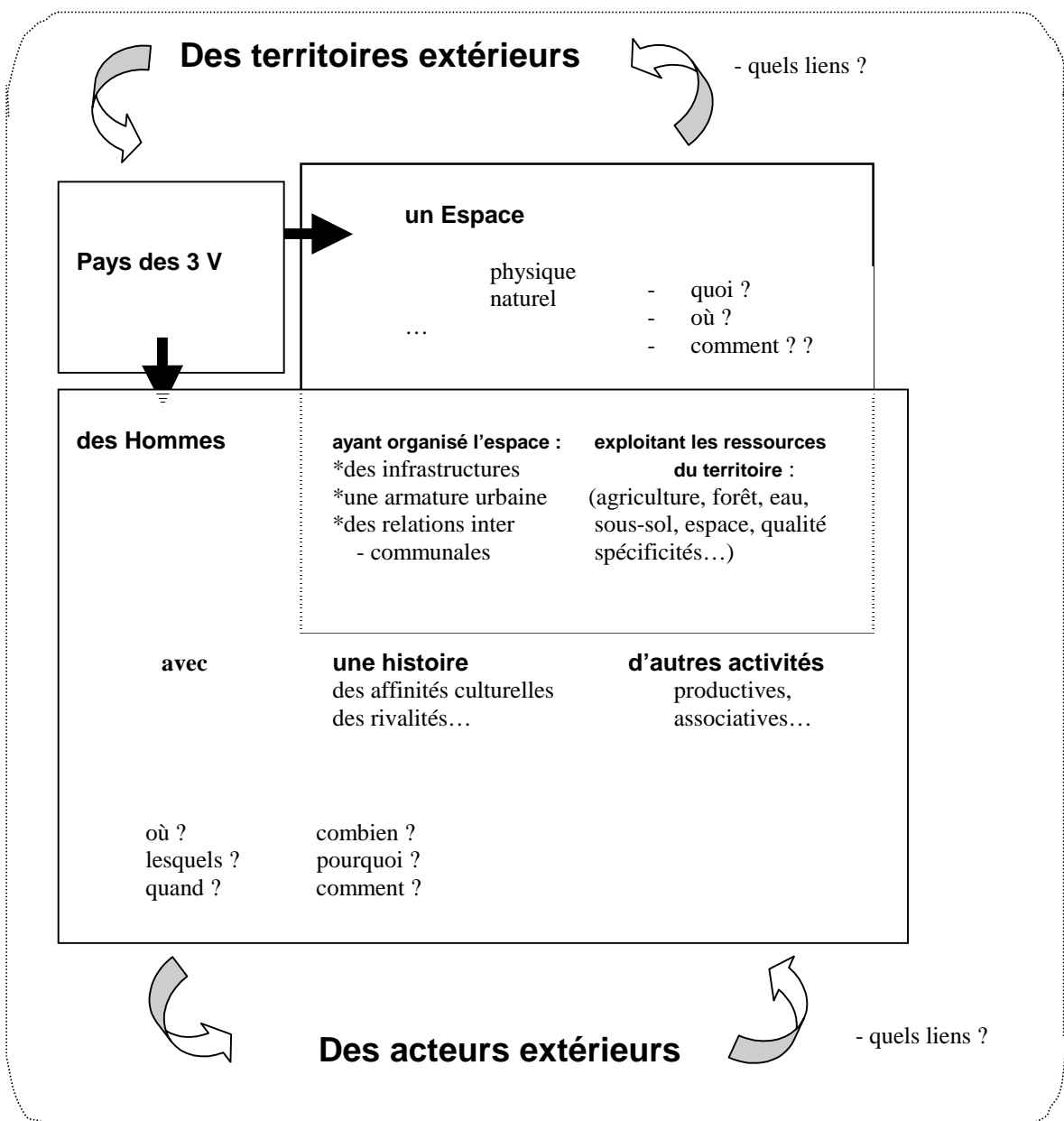
Pour des raisons de manque de disponibilité locale occasionnée par les élections municipales et cantonales de mars 2001, le questionnaire d'enquête a été diffusé en mai 2001.

Le présent document, rapport d'étape clôturant la phase de diagnostic stratégique, se décompose en 4 parties :

1ère partie : l'état des lieux

Il est présenté sous une forme synthétique par thème. Les fiches correspondantes agrègent des données issues de l'analyse bibliographique, des fichiers statistiques, des entretiens. Elles comprennent la perception des personnes interrogées sur le thème en question et nos appréciations en terme de forces et faiblesses du territoire.

Ces thèmes portent à la fois sur l'espace, sur les hommes, sur leurs rapports, sans oublier les acteurs et les territoires extérieurs, comme le montre le schéma suivant :



2^{ème} partie : les facteurs externes

Cette partie dresse de façon indicative un panorama des éléments provenant d'acteurs extérieurs à la zone étudiée et qui peuvent rejaillir sur son développement.

Il peut s'agir de tendances lourdes dans l'évolution de la Société, d'orientation de politique générale nationale, européenne, etc ...

Les éléments favorables pour le territoire 3 V sont repris sous le terme d'opportunité, les éléments négatifs sous celui de menace.

3^{ème} partie : la pertinence du périmètre

Seront abordées ici les questions sur l'identité et sur la cohésion du territoire, sur les capacités à travailler en commun et à développer des collaborations avec d'autres territoires de projets ou des partenaires territoriaux importants.

4^{ème} partie : synthèse territoriale

La synthèse de l'état des lieux sera exprimée sous forme de cartes et surtout de la matrice atouts / handicaps-opportunités /menaces et avec sa traduction en terme d'enjeux pour le développement et l'avenir de ce territoire.

Notre conclusion proposera une hypothèse de développement intégré. Le choix et la formulation de l'ambition reviendront aux acteurs locaux.

1ère partie : l'état des lieux

A. Introduction

1. Les communes

6 structures intercommunales constituent le support de la réflexion Pays 3 V. Elles regroupent 32 communes correspondant à l'intégralité de l'arrondissement de Castellane, aire de l'étude du projet Pays 3 V.

| N°insee | Communes | Cantons | Structures intercommunales | | | | | |
|---------|-----------------------|--------------------|----------------------------|-----------------|----------------|-------------------------|------------------------|---------------------|
| | | | SI du Haut Verdon | CC Moyen Verdon | SIVU du Verdon | SIVOM du canton d'Annot | SIVOM canton Entrevaux | District du Teillon |
| 04008 | Annot | Annot | | | | | | |
| 04032 | Braux | | | | | | | |
| 04090 | Le Fugeret | | | | | | | |
| 04115 | Méailles | | | | | | | |
| 04174 | Saint Benoît | | | | | | | |
| 04224 | Ubraye | | | | | | | |
| 04236 | Vergons | | | | | | | |
| 04039 | Castellane | Castellane | | | | | | |
| 04069 | Demandolx | | | | | | | |
| 04092 | La Garde | | | | | | | |
| 04148 | Peyroules | | | | | | | |
| 04171 | Rougon | | | | | | | |
| 04183 | S Julien du Verdon | | | | | | | |
| 04210 | Soleilhas | | | | | | | |
| 04006 | Allos | Colmars | | | | | | |
| 04025 | Beauvezer | | | | | | | |
| 04061 | Colmars | | | | | | | |
| 04218 | Thorame Basse | | | | | | | |
| 04219 | Thorame Haute | | | | | | | |
| 04240 | Villars Colmars | | | | | | | |
| 04042 | Castelet les Sausses | Entrevaux | | | | | | |
| 04076 | Entrevaux | | | | | | | |
| 04170 | La Rochette | | | | | | | |
| 04194 | Saint Pierre | | | | | | | |
| 04202 | Sausses | | | | | | | |
| 04043 | Val de Chalvagne | | | | | | | |
| 04005 | Allons | St André les Alpes | | | | | | |
| 04007 | Angles | | | | | | | |
| 04136 | La Mure Argens | | | | | | | |
| 04099 | Lambuisse | | | | | | | |
| 04133 | Moriez | | | | | | | |
| 04173 | Saint André les Alpes | | | | | | | |

Voir carte des structures intercommunales dans le chapitre communes et intercommunalité.

CC : Communauté de communes

SIVU : Syndicat Intercommunal à vocation unique

SIVOM : Syndicat Intercommunal à vocations multiples

A noter en outre que les communes de Peyroules, Demandolx et Soleilhas appartiennent toutes trois au district du Teillon en train de se transformer en Communauté de Communes et que la commune de Moriez vient d'adhérer à la Communauté de Communes Moyen Verdon.

2. Le profil de l'aire d'étude

- ◆ Sud-est du département des Alpes de Haute Provence, au centre de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA),
- ◆ 32 communes : 16 % des communes du département des Alpes de Haute Provence, 5 cantons entiers, le tout couvrant l'arrondissement de Castellane.
- ◆ 8 122 habitants permanents en 1999 : 6 % de la population du département mais une population multipliée par 5 en période de vacances scolaires ; 70% de résidences secondaires sur le territoire ; une très faible densité de population permanente.
- ◆ 132 000 hectares cadastrés soit 20 % de la superficie du département, dont 12 % (16 000 ha) en surface agricole, 38,6 % de grands espaces soit boisés (51 000 ha de surface cadastrée) et 62 500 ha en estives.
- ◆ Un pays de haute montagne et de moyenne montagne associant les composantes alpines et méditerranéennes.
- ◆ Une richesse patrimoniale de première importance et diversifiée (ZNIEFF, ZICO, Grand Site pour les gorges du Verdon), 7 communes font partie (du Parc Naturel Régional du Verdon, 2 communes du Parc National du Mercantour, et 6 communes de la Réserve Géologique de Haute Provence.
- ◆ Une activité économique dominée par le tourisme avec une forte saisonnalité : tourisme de sports d'hiver d'une part et tourisme d'été fortement axé sur les potentialités du Verdon d'autre part.

B. Sommaire des fiches du diagnostic

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| 1. LE TERRITOIRE | 14 |
| 1.1 Le milieu physique | 14 |
| 1.2 Le patrimoine naturel | 17 |
| 1.3 L'occupation de l'espace | 19 |
| | |
| 2. L'ESPACE ORGANISE | 24 |
| 2.1 Infrastructures de communication et d'accueil | 24 |
| 2.2 Armature urbaine | 26 |
| 2.3 Cadre de vie | 28 |
| 2.4 Communes et structures intercommunales | 35 |
| | |
| 3. LES HOMMES | 38 |
| 3.1 Démographie | 38 |
| 3.2 Emplois et formation | 41 |
| 3.3 Déplacements | 44 |
| 3.4 Les activités : commerce-artisanat | 46 |
| 3.5 Les activités : tourisme | 48 |
| 3.6 Les activités : agriculture et filières | 52 |

1. LE TERRITOIRE

1.1 Le milieu physique

□ Repères

Altitude

- Un territoire de montagne à plus de 500 m d'altitude avec deux grands ensembles :
 - au nord, la moyenne et haute montagne des Alpes du Sud avec des territoires à plus de 1200 m et les points culminants : Mont Pelat (3 053 m), Allos (2240 m), Roche Cline (2418 m) et l'Autapie (2426 m) : canton de Colmars, communes de Castellet les Sausses et de Méailles
 - au sud, une zone montagneuse de transition vers les montagnes sèches et les plateaux provençaux : cantons de Castellane, St André les Alpes, Annot et Entrevaux.
- Des vallées encaissées d'axes nord-sud puis/et est-ouest pour le Verdon (1500 à 750 m), ouest-est pour le Var (canton d'Entrevaux) avec des altitudes comprises entre 500 et 750 m.

Climat

- Climat très dépendant de la morphologie du territoire : montagnard à influences méditerranéennes, caractérisé par de forts contrastes thermiques entre saisons et en journée : hiver froid de type continental, été chaud et sec.
- Précipitations : marquées par les orages locaux et grêle en saison estivale et une moyenne de précipitations importante liée au relief élevé
- Ensoleillement : un fort ensoleillement qui fait la réputation de cette région : ciel bleu, luminosité.
- Enneigement important sur les reliefs mais connaissant parfois des aléas préjudiciables aux activités de sports d'hiver.

Géologie

- Schématiquement, un territoire constitué de 2 grandes formations de l'ère secondaire :
 - celles du crétacé qui constituent les Préalpes calcaires, riches en fossiles, et que les soulèvements alpin et pyrénéen érigent en massifs montagneux plissés,
 - celles du jurassique qui constituent les Préalpes calcaires du sud et de la moyenne Durance et concernent la région de Castellane.
- S'y ajoutent :
 - le massif cristallin du cœur du Mercantour, qui concerne Allos et Colmars les Alpes,
 - les sables d'époque tertiaire qui se sont transformés en grès dans le secteur d'Annot.

Toutes ces formations ont été façonnées par les glaciations de l'ère quaternaire, dont les canyons et les cluses constituent les témoins spectaculaires.

Hydrologie

- Réseau de cours d'eau riche et dense : Verdon, Vaïre, Var (qui donnent leur nom au projet de Pays), Coulomp, Issole, Chalvagne, ... qui ont construit des paysages remarquables.

- Deux grands bassins versants :
 - celui du Verdon, connecté à la Durance, marqué par les ouvrages hydroélectriques : barrages de Castillon-Demandolx et de Chaudanne en amont de la ville de Castellane (et barrage de Ste Croix plus en aval),
 - celui des cotiers alpins et principalement celui du Var avec son affluent rive droite le Coulomp, lui-même recevant la Vaire sur la commune d'Annot. Il concerne l'est du territoire d'étude.

- De fortes variations de débit affectent ces cours d'eau dans l'année d'une part liées aux conditions naturelles de climat, relief, nature géologique, ... des bassins versants et d'autre part liées à la production électrique.

L'ensemble du territoire d'étude est soumis à des risques d'inondation de type crues torrentielles dues aux phénomènes météorologiques méditerranéens (pluies intenses et localisées). Les crues de 1994 en sont un exemple. Le SIVU d'aménagement et d'entretien des berges du Verdon, membre de l'Association Pays 3 V, a été créé à la suite des dégâts causés.

Un plan de prévention du risque inondation (PPR) a été établi sur la commune de Colmars les Alpes, un autre à Allos, un est en cours d'élaboration à Castellane.

- Un schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est en cours d'élaboration sur le bassin versant du Verdon.

Lacs

- Le territoire comprend :
 - des retenues artificielles : à usage électrique : lac de Castillon-Demandolx et lac de Chaudanne, sur le Verdon ; à usage d'irrigation : lac des Sagnes à Thorame-Basse sur lequel s'est développée également une activité de loisirs nautiques,
 - des lacs naturels d'altitude dont le lac d'Allos, plus grand lac d'altitude d'Europe (50 ha – 2 220 m d'altitude).

Espace

- 132 043 hectares cadastrés soit 20 % du département
- Activités dominantes : agriculture et pastoralisme, exploitation forestière,
- les fonds de vallée et zones plates concentrent l'agriculture permanente,
- les piémonts sont boisés à l'ubac, et occupés par des landes à l'adret,
- les sommets avec leurs pelouses d'altitudes constituent des alpages et lieux de transhumance,

☐ **Commentaires**

| Handicaps | Atouts |
|--|---|
| <u>Un territoire de montagne</u> | |
| → Des conditions de vie difficiles en hiver (neige, verglas) | → Des activités de tourisme et loisirs liées à la montagne |
| <u>Un compartimentage de l'espace par les vallées et les massifs</u> | |
| → Un repli sur soi | → Des identités culturelles fortes et riches : la montagne, les Alpains du sud |
| → Trois entités distinctes liées aux territoires : la vallée (haut Verdon), le Verdon (région de St André / Castellane), le versant Var (Annot, Entrevaux) | → Des complémentarités physiques, biologiques, culturelles, haute montagne/plateaux méditerranéens, Alpains/Provençaux, etc |
| → Des vallées et axes en relation avec l'extérieur divergents | → Des relations privilégiées avec des points d'appui extérieurs : Nice, Digne, Toulon |
| <u>Un milieu naturel riche de ressources</u> | |
| → Des divergences possibles dans l'utilisation et la valorisation de ces ressources naturelles liées au milieu physique | → Une grande diversité aussi bien en terme de milieux naturels associés que d'usages et d'activités |
| → Des contraintes naturelles en terme de risques (inondations, incendies) | . eau . aérologie . espace . climat . sous-sol |

1. LE TERRITOIRE

1.2 Le patrimoine naturel

□ Repères

Le patrimoine naturel

- L'aire d'étude est concernée par 2 parcs naturels :
 - Parc National du Mercantour avec une partie des communes d'Allos et de Colmars les Alpes en zone périphérique et une partie en zone centrale – correspondant au "sanctuaire" totalement protégé,
 - Parc Naturel Régional du Verdon : 7 communes de l'aire d'étude en font partie. Celui-ci s'étend largement en aval de la zone d'étude du Pays 3 V et couvre également la rive gauche de la rivière, c'est-à-dire une partie du département du Var, soit en tout 44 communes.

et la réserve géologique de Haute Provence (6 communes du territoire en font partie).

De très nombreux sites sont :

- répertoriés comme renfermant un patrimoine remarquable : ZNIEFF, zones humides,
- protégés par arrêté ou décret : arrêté de biotope, sites inscrits ou classés, réserves naturelles,
- intégrés dans des réseaux européens relatifs aux habitats remarquables, ZICO, (zone d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux), Natura 2000.

Quelques exemples :

- ZNIEFF de type 2 à Rougon, Entrevaux, Thorame Basse,
- ZICO sur le secteur Allos / Colmars,
- NATURA 2000 pour le massif de Cheval Blanc à Thorame Basse,
- axe Verdon : milieux aquatiques remarquables au fonctionnement peu ou pas altéré dans sa partie la plus amont et altéré en aval des ouvrages EDF,
- lac naturel d'Allos,
- un chevelu de cours d'eau classé en 1^{ère} catégorie piscicole.

NB : la Région PACA offre un patrimoine naturel remarquable parmi les plus importants de l'hexagone. Elle a répertorié 41,8 % de son territoire en ZNIEFF contre 25,6 % en moyenne nationale ; elle est classée au 3^{ème} rang des régions pour les ZICO qui couvrent 4 549 km².

La variété des milieux apporte une grande richesse, une biodiversité importante dans ce patrimoine naturel : forêts, landes, milieux aquatiques, pelouses alpines, rochers, espèces remarquables ...

Les risques

- Plusieurs communes sont soumises à des risques :
 - Mouvement de terrain – séisme : cantons d'Allos, d'Annot, de Castellane, de St André les Alpes (zone 1b : sismicité faible) ; Entrevaux (zone II : sismicité moyenne)
 - Avalanche : cantons d'Allos, d'Annot, Entrevaux, et St André les Alpes
 - Incendie : à l'exception du canton d'Allos, l'ensemble du territoire est classé en zone sensible aux incendies (27 communes concernées). De 1973 à 1996, les communes les plus touchées ont été Angles (+ de 2ha/an), St André les Alpes et Vergons
 - Inondations : ensemble du territoire

- Ont été mis en place des plans de prévention spécifiques sur certaines zones : PPR Inondation (Colmars, Allos, Castellane)

Divers documents-cadre

à portée réglementaire de nature variable s'appliquent et sont à l'étude sur ces espaces sensibles pour les protéger et les mettre en valeur, parmi lesquels :

- charte du PNR du Verdon,
- SAGE du Verdon,
- schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux appliqué à la Région PACA,
- Plan d'Aménagement de Zone - PNM

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Des espaces fragiles, sensibles aux interventions des hommes et aux excès de la nature - Des espaces qui présentent des risques pour des activités humaines - Des espaces aux richesses multiples qui entraînent une multiplicité d'intérêts et d'acteurs, potentiellement en contradiction | <ul style="list-style-type: none"> - Des milieux à très grande valeur patrimoniale, nombreux, variés et répartis sur tout le territoire d'étude - Des effets économiques induits en terme d'activité de tourisme, de loisirs, de surveillance, de protection, d'entretien, ... |

1. LE TERRITOIRE**1.3 L'occupation de l'espace****□ Repères*****La forêt***

3 sources principales d'information ont été utilisées pour donner des indications sur la forêt :

- l'inventaire communal INSEE 1998 : il donne la surface cadastrée en bois et forêt pour chaque commune,
- l'inventaire forestier national : il donne, entre autres, des éléments sur la répartition entre terrains domaniaux, communaux et privés, sur les essences principales et sur le mode de conduite de la forêt (futaie, taillis sous futaie, taillis).

Le territoire d'étude Pays 3V se répartit entre 4 régions forestières,

- le diagnostic synthétique réalisé pour le projet de charte forestière du massif Annot – Haut Verdon : il dresse un tableau de la situation du massif en prenant en compte plusieurs clés d'entrée : forêt privée, pastoralisme, filière bois, etc.

◆ *Inventaire communal*

| Surface boisée par commune Résultats classés ¹ | | | | | | | |
|---|----------------------------------|-------------------------------|-------------|------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-------------|
| Communes | Surface cadastrée (en ha) | Surface boisée (en ha) | % | Communes | Surface cadastrée (en ha) | Surface boisée (en ha) | % |
| Thorame Haute | 10835 | 310 | 2,8 | Angles | 983 | 417 | 42,0 |
| Demandolx | 2037 | 200 | 9,8 | Soleihas | 3453 | 1480 | 42,8 |
| Villars Colmars | 4059 | 551 | 13,5 | la Rochette | 1880 | 975 | 51,8 |
| Allos | 11665 | 1869 | 16,0 | Allons | 4171 | 2266 | 54,0 |
| Castellet les Sausses | 5391 | 1000 | 18,5 | Peyroules | 3334 | 1818 | 54,5 |
| Sausses | 1468 | 332 | 22,6 | Braux | 1167 | 639 | 55,0 |
| Méailles | 3274 | 815 | 24,8 | le Fugeret | 2838 | 1561 | 55,0 |
| Ubraye | 3565 | 960 | 26,9 | Saint Benoît | 2103 | 1200 | 57,0 |
| Rougon | 3583 | 980 | 27,3 | Castellane | 11779 | 7000 | 59,0 |
| Thoramme Basse | 9772 | 2932 | 30,0 | Saint Julien du Verdon | 619 | 384 | 62,0 |
| Moriez | 3718 | 1178 | 31,6 | Val de Chavagne | 3257 | 2063 | 63,3 |
| Colmars | 8182 | 2807 | 34,0 | Entrevaux | 6037 | 4024 | 66,6 |
| la Mure Argens | 3473 | 1196 | 34,4 | Saint André les Alpes | 4746 | 3187 | 67,1 |
| Lambruisse | 2178 | 767 | 35,2 | Saint Pierre | 562 | 383 | 68,1 |
| Beauvezer | 2698 | 1014 | 37,5 | Vergons | 4573 | 3309 | 72,3 |
| la Garde | 1663 | 630 | 37,8 | Annot | 2980 | 2712 | 91,0 |

Remarque

Le taux de boisement du département des Alpes de Haute Provence est de 43 %. Sur l'ensemble du territoire d'étude du Pays des 3 V, on recense :

- 132 043 ha cadastrés
- 50 959 ha de bois et forêts

La part du territoire en bois et forêts représente donc 38,5 % de la surface totale.

¹ En gras, les communes dont le taux de boisement est proche de la moyenne du territoire (à plus ou moins 10 points).

◆ Inventaire forestier national

| | Haut-Verdon et Haute Bléone | Préalpes de Haute Provence | Préalpes de Digne | Haut Var |
|--|---|---|---|--|
| Localisation par rapport Pays 3V | Région totalement incluse dans le périmètre d'étude | Région en partie incluse | En partie incluse | Limitrophe à l'Est |
| Taux de boisement | 38,7 % | 57,8 % | 45 % | 38 % |
| Part dans la surface totale de : | | | | |
| - forêt de production | 35,6 % | 53,7% | 45 % | 30 % |
| - surfaces agricoles et peupleraies | 23 % | 9 % | 12 % | 14 % |
| - landes | - | 24,5 % | 30 % | 18 % |
| Surface boisée totale | 30 062 ha | 50 449 ha | | |
| Répartition de la propriété forestière | | | | |
| - terrains domaniaux | 19 % | 19 % | 33 % | 17 % |
| - terrains communaux | 26 % | 13 % | 10 % | 18 % |
| - terrains privés | 54 % | 67 % | 56 % | 64 % |
| Composition de la forêt de production | | | | |
| - futaie de conifères | 60 % ter. privés 7 500 ha ter. commun. 6 500 ha | 46 % ter. privés 76 % ter. commun. 13 % | 33 % | 45 % ter. privés 54 % ter. commun. 25 % ter. domaniaux 20 % |
| - futaie de conifères et taillis | - | 16 % | - | 15 % |
| - boisement lâche | - | 16 % | 33 % | 27 % |
| - taillis | - | - | 20 % | |
| Essences | | | | |
| - pin sylvestre | 49 % des surfaces | 72 à 79 % des surfaces 81 % volume de conifères sur pied | 54 % des futaies 54 % du volume conifères sur pied | 50 % des futaies 44 % du volume conifères sur pied |
| - mélèze | 34 % des surfaces | - | - | 42 % du volume conifères sur pied |
| - chêne pubescent | - | 45 % du volume de feuillus sur pied | 70 % des taillis 42 % du volume feuillus sur pied | 35 % des futaies 60 % du volume feuillus sur pied |
| - hêtre | - | 32 % du volume feuillus | 25 % des taillis 40 % du volume feuillus sur pied | - |
| - pin noir | - | - | 27 % des futaies 40 % du volume conifères sur pied | - |

Conclusion

Pour cet ensemble de 4 régions forestières :

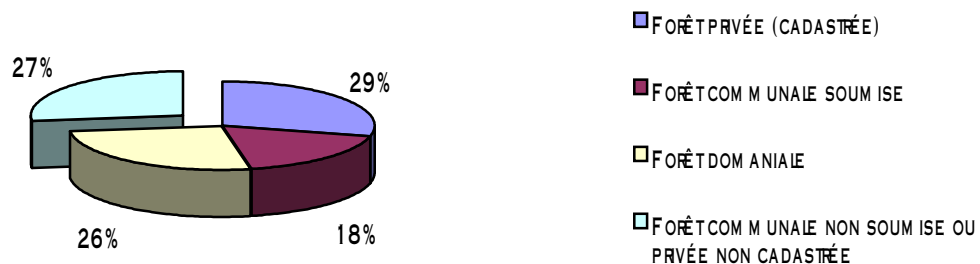
- le taux de boisement moyen est de 45 %
- la forêt de production représente 41 % de la surface totale
- les terrains sont à 60 % privés et 40 % publics
- la futaie de conifères représente en moyenne 46 % de la surface boisée totale, alors que le boisement en futaie et taillis représente toujours entre 15 et 20 % des surfaces boisées de chaque région forestière,
- les essences principales sont le pin Sylvestre pour les conifères et le chêne pubescent pour les feuillus.

◆ Diagnostic synthétique relatif au massif d'Annot – Haut Verdon

"Le massif Annot – Haut Verdon" un **territoire de montagne boisé (52,6 %) riche en fonctionnalités** :

- Il est **vaste** (118 795 ha) : assis sur 4 cantons : Annot, Entrevaux, Colmars et St André les Alpes (sauf Moriez), il concerne 25 communes.
- Ce massif est fortement boisé : taux de boisement de 53 %, soit **62 466 hectares**.

FIG.1. RÉPARTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DES FORÊTS DU MASSIF ANNOT-HAUTVERDON (SOURCE DDAF)



- La **forêt privée** est encore très mal connue, en dehors du canton d'Annot qui a fait l'objet d'une étude précise. En effet, la surface des propriétés dotées d'un plan simple de gestion agréé n'est que de 3 091 ha, soit 16 % de la surface de la forêt privée.
- Sa diversité provient de son étalement altitudinal (min-max) et des interfaces nombreuses avec le **pastoralisme**. Les forêts communales sont souvent intégrées dans des ensembles fonciers relevant du régime forestier et comportant des pâturages. A l'inverse, les surfaces des terrains communaux non soumis, portant des boisements spontanés et utilisés en parcours, sont importantes. Le pastoralisme est vital à l'activité de l'ensemble du massif, comme à sa biodiversité qui se maintient en étroite relation avec la dynamique des lisières. Les grosses opérations sylvo-pastorales réalisées à La Colle St Michel et à Layon ou les coupures débroussaillées entretenues par les brebis sur Lambruisse, St André démontrent l'intégration du pastoralisme à la gestion forestière.
- Les forêts sont majoritairement **résineuses**. Les peuplements les plus représentatifs sont les boisements lâches de conifères (13 900 ha), les futaies de pin sylvestre (12 800 ha) et les futaies de mélèzes (5 600 ha).

* Extrait projet de charte de territoire forestier de ce massif.

- La fonction de protection est aussi développée : les forêts domaniales ont été constituées dans le cadre de la **Restauration des Terrains en Montagne** (RTM). La protection contre l'érosion, les glissements de terrain et les avalanches, est perceptible sur toute la zone et elle ne se limite pas aux séries domaniales RTM. Les crues du Verdon, de la Vaire et du Var ont rappelé, si besoin était, l'importance de la forêt dans la régularisation du régime des eaux.
- Le **risque incendie** est assez important dans cette partie du département. Les informations de l'inventaire des équipements DFCI réalisés par l'ONF pour le compte de l'Etat seront collectées en priorité (automne – hiver 2000) et réutilisées dans le cadre d'autres thèmes forestiers.
- Les **habitats naturels remarquables** recensés dans le massif ont donné lieu à des classements particuliers de protection : Zone centrale du Parc National du Mercantour (4 000 ha), réserve biologique domaniale des gorges de St Pierre (1 376 ha), zonages Natura 2000 : PR51, PR58, PR34, ...
- Il faut noter que le canton d'Annot présente un **fort intérêt géologique** (tâche acide dans un océan calcaire), et que ses rochers en font un lieu spécialement **fréquenté et réputé** pour l'escalade. Plus globalement sur le Verdon, la forêt est le cadre général des activités de loisirs : elle est recherchée l'hiver comme écrin des pistes de ski dans le haut du bassin versant et l'été comme protection thermique des randonneurs. Les sentiers balisés inscrits au P.D.I.P.R.² sont nombreux. Elle est enfin constituante des activités telles que la chasse, le ski de fond et la cueillette des champignons.
- Au niveau de **la filière bois**, la vallée du Haut Verdon est intéressante du fait de la présence de bois de montagne (mélèze, ...) et de la présence de la scierie des Etablissements GUIRAND à Villars Colmars. Mais la situation reste fragile, la fermeture de 2 scieries à St André et La Mure Argens en témoigne. Les difficultés d'exploitation liées au relief (pentes fortes), à des hivers rudes, et la présence de tronçons routiers limités en tonnage, constituent des handicaps importants. Ce dernier aspect revêt une importance primordiale dans la partie sud est du massif. Le bois mobilisé actuellement provient à 80 % des forêts publiques : 21 000 m³ par an en moyenne".

◆ Autres données (ONF)

Le parcellaire forestier de la zone d'étude est très éclaté.

40 % des surfaces gérées par l'ONF dans la zone d'étude sont des zones pastorales.
L'exploitation forestière reste chère.

Des conflits d'usage se manifestent : forestier/ berger/ moto verte/ cueilleurs de champignons/ camping sauvage.

La valeur du bois a chuté avec la crise de la papeterie et les effets des tempêtes de 1999. La filière bois est le troisième employeur de la région après le tourisme et l'agriculture.

L'espace agricole

- La surface agricole utilisée totale couvrait environ 16 587 ha en 1988 (source RGA) soit 12.5 % seulement de la superficie cadastrée du territoire. En 2000, elle couvre 14 899 hectares soit 1 688 hectares de moins (- 10 %).
- La surface agricole est utilisée en 2000 par 198 exploitations ayant leur siège sur le territoire du Pays des 3 V (contre 434 exploitations en 1988).
- Deux grandes zones : agriculture de haute montagne au nord (13 communes) et espaces intermédiaires (9 communes).

² Plan Départemental des Itinéraires de petite randonnée

- L'essentiel du territoire est constitué de grands espaces de prairies naturelles et de parcours complétés de cultures fourragères et céréalières pour l'alimentation des troupeaux dans les secteurs à meilleur potentiel de production et de mécanisation : zones plates, fond de vallée (exemple : secteur de Thorame Basse, Thorame Haute). Les alpages et leur mode de mise en valeur jouent un rôle particulier dans l'occupation de ce territoire de montagne (voir chapitre agriculture).
- Les terroirs situés à moindre altitude et plus au sud conservent quelques cultures spécifiques : oliveraie à Entrevaux entretenue par plusieurs propriétaires.
- Les cultures vivrières et la lavande autrefois présentes vers St André les Alpes ont quasiment disparu.
- Les fortes interférences entre agriculture et espace naturel local ont donné lieu à la mise en place de plusieurs programmes agri-environnementaux.

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> → Un espace agricole permanent cantonné dans les terrains favorables → Des choix de gestion difficiles pour les espaces à multi-usages potentiels et les espaces forestiers : <ul style="list-style-type: none"> - choix de boiser ou non, - effets sur le paysage, sur les habitats naturels, - effets sur les risques (RTM, incendie, ...) - intérêts contradictoires entre les usages aboutissant à la fourniture de bois, de produits agricoles, de produits touristiques, de produits de cueillette complétant ou assurant des revenus... et les fonctions du milieu naturel telles que biodiversité, lutte contre l'érosion, zone de calme, captation d'eau et ressource... → Un espace hétérogène et très typé avec distinction haute montagne/espace intermédiaire. | <ul style="list-style-type: none"> → De grands espaces ouverts et entretenus en montagne par les estives → Un grand territoire forestier à usages et fonctions multiples, à potentiels importants → Des espaces "sauvages" et faiblement peuplés (cf. chapitre démographie) → Des complémentarités dans les potentiels de ces espaces. |

2. L'ESPACE ORGANISE

2.1 Infrastructures de communication et d'accueil

□ Repères

Axes de communication

Territoire traversé d'Ouest en Est par deux routes nationales, toutes deux situées dans la partie sud du périmètre d'étude :

- N202 : reliant Digne – Nice via Saint André les Alpes, avec le Col de Toutes Aures (1 120 m),
- N85 reliant Digne-Nice via Castellane et Grasse, avec le Col des Leques (1 146 m),
- Castellane : carrefour et point de passage vers Gorges du Verdon et Route Napoléon
- St André les Alpes : carrefour et point de passage pour le Haut Verdon ainsi que vers Castellane et Entrevaux puis Nice.

Traverse Nord-Sud par 2 départementales

- D955 : de Thorame à Moustiers via Castellane, départementale qui suit le cours du Verdon, avec des passages encaissés et accidentés (gorges), départementale également raccordée aux RN 202 et RN 85,
- D908 : relie Annot à Thorame par la vallée de la Vaire et la Colle St Michel (1 022 m) très empruntée par les Niçois pour rejoindre le Val d'Allos.

Pas d'axes routiers transversaux (Ouest-Est) dans partie nord du territoire

Trafic : fortes variations de fréquentations selon les axes et les saisons (saturation des axes notamment départementale D955 en période estivale et hivernale)

Dessertes aériennes : aéroports situés à 1h30 (Nice) et 2h30 (Marseille)

Voies ferroviaires : ligne Digne – Nice ("le Train des Pignes") : 150 km en 2 à 3 h selon le nombre d'arrêts. Le réseau a été concédé par l'Etat au Syndicat Mixte Méditerranée-Alpes (SYMA). Par délégation de service public, l'exploitation est assurée par la CFTA, filiale de Vivendi.

La ligne qui compte de nombreux ouvrages d'art (tunnels, ponts, ...) sert également au train touristique à vapeur en week-end.

Sa pérennité a été plusieurs fois remise en cause. Des pistes de rentabilisation se dessinent au travers des fonctions "métro" pour l'agglomération de Nice, tourisme pour l'arrière-pays à partir de la Côte à étendre au-delà d'Entrevaux, messagerie et fret. La fonction fret pourrait intéresser les transports de déchets qui posent actuellement problème, le bois produit dans les massifs montagneux et de nouveaux produits en projet comme l'eau de source, les champignons, ...

Les routes desservant la majeure partie du territoire sont situées en altitude et posent des problèmes de verglas, de déneigement, de ruissellement d'eaux salées, de mise en hors gel et également de sécurité (largeur, croisement, ravins, chutes de pierre, surplomb...).

Accueil d'activités

- Zones d'activités répertoriées : Allos, Beauvezer, Villars, Colmars, Annot, St Benoît, Entrevaux, Castellane (source : Contrat Montagne).
- Un projet à St André les Alpes.

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> → Des tracés de routes secondaires difficiles (gorges, cols, sinuosité, points de rétrécissement, ...) → Un climat qui gêne la circulation → Une ligne ferroviaire dont les contraintes techniques entraînent un temps de parcours long → Une surfréquentation dans la haute vallée du Verdon en hiver, dans les gorges vers Castellane en été, liée aux sports et tourisme → Des transports collectifs rendus difficiles par les conditions de circulation | <ul style="list-style-type: none"> → Des connexions assez faciles avec de grands axes de communication : autoroute A51 via Digne vers Aix, Marseille et vallée du Rhône et RN75 vers Sisteron, Grenoble → Une relative proximité de grands pôles urbains pour les communes des extrémités du territoire d'étude : Annot / Entrevaux à 45 mn de Nice, St André les Alpes à 40 mn de Digne, Castellane à 1 h 30 de Toulon → Des projets d'amélioration routière : Sont inscrits dans le schéma départemental d'organisation et d'amélioration un volet concernant les axes structurants du département et plus précisément pour le périmètre d'étude : l'aménagement de la desserte des gorges du Verdon (RD955), et la nécessité de réaliser l'A585 reliant le Val de Bléone, Digne et Nice. → Ligne ferroviaire offrant diverses potentialités de développement et de rentabilisation : agglomération de Nice, tourisme depuis et vers Nice, fret bois-eau de source, déchets → Ligne ferroviaire bénéficiant d'un support public (SYMA), et de la recherche de rentabilisation par l'exploitant. Programme pluri-annuel d'investissement établi. |

2. L'ESPACE ORGANISE**2.2 Armature urbaine****□ Principales caractéristiques****Situation en 1998 :** (source : inventaire communal)

- 2 pôles d'attractions en périphérie : pôle d'attraction majeur Digne (16 054 habitants) pour la majeure partie du territoire, Nice pour la partie sud-est.
La ville de Digne reste la ville la plus fréquentée par les habitants des communes du nord ou du sud du territoire car c'est la ville préfecture (services de santé, éducation nationale, administrations, ...).
La ville de Digne offre l'ensemble des équipements recensés par l'INSEE à savoir 36 types d'équipements différents.
- 6 pôles d'attraction de proximité dans le territoire : les 5 chefs-lieux de cantons et la commune d'Allos :
 - Allos : 25 équipements, niveau A
 - Colmars : 20 équipements, niveau A
 - Annot : 30 équipements, niveau A
 - Castellane : 31 équipements, niveau A
 - Entrevaux : 22 équipements, niveau C
 - St André les Alpes : 31 équipements, niveau A
 (Voir carte d'attractivité des villes et des communes, intitulée par l'INSEE commune la plus fréquentée et qui exclut les déplacements domicile-travail).

L'indicateur INSEE distingue 3 niveaux d'équipements (services, commerces) :

- le niveau A comprend les communes disposant d'un supermarché ou hypermarché, des commerces de bouche (boulangerie, boucherie, etc...), de commerces divers non alimentaires, de cafés ou restaurants, de bureaux de tabac et presse, et d'une agence postale ;
 - niveau B : disposant au moins de 3 produits (pain, viande et alimentation),
 - niveau C : moins de 3 produits sur les communes
- Parmi les communes du territoire :
 - 27 communes figurent en niveau C dont 4 communes n'ont aucun équipement, 20 communes ont moins de 5 équipements, 4 communes ont entre 6 et 11 équipements,
 - 5 communes figurent en niveau A (voir ci-dessus).
Voir carte.
 - Eloignement des communes aux services de base :
 - Moins de 5 kms : 11 communes
 - De 5 à 7 kms : 5 communes
 - Plus de 7 kms : 13 communes
 - Plus de 15 kms : 3 communes
 (définition INSEE – voir carte ci-après)

Situation entre 1980 et 1998 :

- 26 communes ont perdu un équipement ou service dans la période 1980 à 1998 et 11 communes ont enregistré l'installation d'un nouveau service sur la commune. Voir tableau en annexe.

Services alimentaires de base

- Implantation de commerces ruraux de proximité (65 sur 200 communes du département des Alpes de Haute Provence n'ont pas de services de proximité), dans le cadre du schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services, 12 communes du département étaient prêtes à investir pour maintenir / rétablir un commerce de proximité dont pour la zone d'étude 2 communes : St Julien du Verdon, Rougon (opération réalisée).
 - Aucun mode de distribution de pain : 4 communes,
 - Perte d'au moins un équipement alimentaire entre 1990 et 1998 : 5 communes

Voir aussi chapitre enquête Services et équipements Pays 3V.

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|--|---|
| → Quelques problèmes d'accessibilité des pôles de rang supérieur, notamment en hiver | → Un bon réseau de bourgs-centres qui maille le territoire. |
| → Une concurrence potentielle entre commerces et services dans les communes très proches. Ex : Allos et Colmars | → Un éventail très complet de services et équipements disponibles au niveau du Pays |
| → Une forte saisonnalité pour les services marchands, ce qui peut induire des problèmes pour les habitants permanents. (Voir rubrique démographie) d'où des difficultés de rentabilisation de services | → La commune sous-préfecture incluse dans le territoire d'étude avec son pôle administratif (pouvoir de décision, actions de conseils, ...) |
| → Une faible densité de population. (Voir rubrique démographie) d'où des difficultés de rentabilisation de services | |

2. L'ESPACE ORGANISE**2.3 Cadre de vie****□ Repères****Logements**

| Source RP.INSEE | 1999 | | 1990 | |
|------------------------|---------------|------------|---------------|------------|
| | Nb | % | Nb | % |
| Résidences principales | 3 709 | 25.8% | 3 367 | 25.1% |
| Résidences secondaires | 9 984 | 69.5% | 8 846 | 68.6% |
| Logements vacants | 672 | 4.7% | 680 | 5.2% |
| TOTAL | 14 365 | 100 | 12 893 | 100 |

Le nombre total de logements s'est accru d'environ 1 400 unités entre 1990 et 1999 sur la zone d'étude soit + 11% tandis que la population était globalement stable à légèrement croissante (+2%)

Les résidences secondaires et principales augmentent contrairement aux logements vacants.

Les résidences secondaires représentent presque 70% du parc de logement du périmètre d'étude, ce qui est très révélateur de l'utilisation du territoire (activités touristiques, loisirs, espace de complément aux villes de la Côte d'Azur, ...).

| | Rés. Secondaires Part % | Evolution 1990/99 pour les RS | Evolution 90/99 pour le total de logements |
|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--|
| Cantons : | | | |
| Allos Colmars | 85% | +7% | +6% |
| Annot | 54% | +10% | +10% |
| Entrevaux | 54% | +18% | +10% |
| Castellane | 56% | +30% | +20% |
| St André les Alpes | 49% | +15% | +18% |

- Canton d'Allos : les résidences secondaires représentent l'essentiel du parc de logements (85%) et est directement lié à l'activité principale : Station touristique de montagne (hiver et été). 49.5% du parc de logements a été construit après 1975. Résidences secondaires et principales ont augmenté alors que les logements vacants ont diminué de 30%. Dans ce canton, se distinguent 3 zones : haut de la vallée (Allos, Colmars) ayant une activité essentiellement touristique, moyenne vallée (Villars, Beauvezer) des lieux de villégiature estivale, et la basse vallée (Thorame), une zone agricole avec peu de structures d'accueil et d'hébergements.
- Canton d'Annot : la part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements est moindre que sur la partie nord du territoire. Résidences secondaires et principales ont toutes deux augmenté, ainsi que les logements vacants (+38%)
- Canton d'Entrevaux : le poids des résidences secondaires a considérablement augmenté entre 1990 et 1999, croissance de 18% et les logements vacants régressent. Le patrimoine immobilier se rachète, s'aménage.

- Canton de Castellane : le parc immobilier enregistre la plus forte augmentation de l'arrondissement (+20%), et cette augmentation concerne essentiellement les résidences secondaires qui totalisent une augmentation de 30% alors que les logements vacants régressent.
- Canton de St André les Alpes : la part des résidences secondaires sur ce canton est la plus faible du territoire, mais enregistre néanmoins une hausse tout comme les résidences principales. Les logements vacants ont quasiment doublé sur ce canton (+49%) Est-ce un signe de désaffectation du bâti ?

▪ Statut d'occupation, répartition collectifs/individuels

| En % du total | Propriétaire | | Locataire | | Gratuit | |
|-------------------------|--------------|------|-----------|------|---------|------|
| | 1990 | 1999 | 1990 | 1999 | 1990 | 1999 |
| Cantons de : | | | | | | |
| Allos-Colmars | 55,2 | 55,8 | 30,3 | 33,7 | 14,5 | 10,5 |
| Annot | 66,0 | 61,5 | 29,7 | 23,2 | 8,8 | 10,8 |
| Castellane | 58,0 | 53,9 | 27,7 | 34,8 | 14,3 | 11,3 |
| Entrevaux | 64,3 | 65,2 | 22,9 | 24,2 | 12,8 | 10,6 |
| Saint André les Alpes | 62,6 | 62,3 | 24,7 | 28,1 | 12,6 | 9,6 |
| Ensemble arrondissement | 60,7 | 58,9 | 26,2 | 30,9 | 13,1 | 10,2 |

| Résidences principales (1999) | | | | |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------|-------|--------|
| En % du total | Maison individuelle | Immeuble collectif | Autre | Nombre |
| Cantons de : | | | | |
| Allos-Colmars | 60,4 | 34,5 | 5,1 | 855 |
| Annot | 75,1 | 20,4 | 4,5 | 774 |
| Castellane | 69,1 | 25,4 | 5,5 | 919 |
| Entrevaux | 74,0 | 20,9 | 5,1 | 492 |
| Saint André les Alpes | 78,9 | 16,4 | 4,6 | 669 |
| Ensemble arrondissement | 70,7 | 24,2 | 5,0 | 3 709 |
| Département Alpes de Haute Provence | 68,7 | 27,7 | 3,6 | 59 549 |

La part des propriétaires occupant les logements a légèrement baissé dans l'arrondissement entre 1990 et 1999 et parallèlement dans les cantons d'Annot et Castellane, au profit des locataires. La part des personnes occupant le logement à titre gratuit a également diminué.

Comme traditionnellement dans les territoires ruraux, près de trois résidences principales sur quatre sont des maisons individuelles.

- En terme de confort, 3 % des résidences principales recensées en 1999 dans l'arrondissement de Castellane n'avaient ni douche ni bain contre 1,4 % dans le département et environ 4 % n'avaient pas de WC intérieur contre 2,5 % dans le département. La moitié des résidences principales dispose d'un chauffage central individuel ou collectif dans l'arrondissement contre 66 % dans le département, autre écart traduisant le caractère rural de la zone d'étude.

▪ L'ancienneté des logements

Pourcentage de logements selon l'époque d'achèvement :

| Cantons de : (en %) | avant 1949 | de 1949 à 1974 | de 1975 à 1981 | de 1982 à 1989 | 1990 ou après | Nombre |
|------------------------|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------|
| Allos-Colmars | 21,9 | 28,7 | 21,6 | 24,3 | 3,6 | 7 227 |
| Annot | 56,7 | 14,6 | 7,2 | 11,2 | 10,2 | 1 994 |
| Castellane | 48,4 | 17,2 | 13,3 | 11,6 | 9,5 | 2 347 |
| Entrevaux | 69,6 | 12,1 | 7,2 | 5,7 | 5,4 | 1 203 |
| Saint André les Alpes | 48,1 | 23,8 | 10,0 | 10,7 | 7,5 | 1 594 |
| Arrondissement | 38,0 | 22,9 | 15,7 | 17,3 | 6,1 | 14 365 |
| Département | 33,0 | 28,1 | 14,7 | 14,9 | 9,3 | 102 427 |

Le canton d'Allos-Colmars se démarque de l'arrondissement avec près d'un logement sur deux achevé après 1975 et pour un nombre important (près de 3 600). On peut relier les phénomènes au développement des sports d'hiver. Les cantons d'Annot et d'Entrevaux sont marqués par un parc ancien (plus d'un logement sur deux datant d'avant 1949).

Les cantons de Castellane et Saint André les Alpes suivent sensiblement la même distribution, avec un parc plus jeune que dans les deux cantons précédents.

- L'examen du nombre de permis de construire et des certificats d'urbanisme déposés en 1999 et 2000 (voir liste en annexe) montre l'activité des communes les plus peuplées Allos, Castellane et Saint André les Alpes débordant sur La Mure/Argens, voisine de Saint André les Alpes.

A noter aussi un certain dynamisme au nord d'Annot (Le Fugeret, Méailles) ainsi qu'à Castellet les Sausses.

| Cantons de | 2000 | | | 1999 | | | % du total global |
|--------------------|------|-----|-------|------|-----|-------|-------------------|
| | PC | CU | Total | PC | CU | Total | |
| Allos-Colmars | 59 | 49 | 108 | 69 | 58 | 127 | 30,7 |
| Annot | 49 | 25 | 74 | 40 | 19 | 59 | 17,5 |
| Castellane | 58 | 56 | 114 | 53 | 39 | 92 | 26,9 |
| Entrevaux | 25 | 22 | 47 | 25 | 18 | 43 | 11,8 |
| St André les Alpes | 31 | 13 | 44 | 34 | 22 | 56 | 13,0 |
| Arrondissement | 222 | 165 | 387 | 221 | 156 | 377 | 764 |

Les cantons d'Allos-Colmars et Castellane concentrent plus de la moitié de cette activité de construction/réhabilitation de l'arrondissement pour les deux dernières années.

Cadre de vie

- Le territoire d'étude recèle plusieurs bourgs et villages constituant des ensembles architecturaux de grande valeur.

Les protections réglementaires au titre des monuments et sites classés ou inscrits s'y appliquent mais d'importants efforts de mise en valeur ont été engagés au-delà du simple aspect préservation et sur du patrimoine de toute nature, protégé ou banal.

Quelques exemples :

- les villages perchés de Rougon, Méailles, Peyresq, Chasteuil, mais aussi Saint-Benoît, Ubraye,
- les "villages et cités de caractère des Alpes de Haute-Provence" qui labellent Annot, Colmars les Alpes, Entrevaux, Castellane ; de même le label plus beau village de France à Entrevaux,
- un outil à Annot avec la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) qui permet d'adapter la protection de la vieille ville et une ZPPAUP à l'étude à Castellane.

A côté d'édifices et d'ensembles architecturaux majeurs dont la réhabilitation va de paire avec le pouvoir d'attraction touristique, les collectivités sont fortement impliquées dans deux axes :

- la réhabilitation du petit patrimoine vernaculaire tel que fontaines, lavoirs oratoires, ... très abondants et dispersés sur tout le territoire. Ils font partie de la mémoire et de la culture du Pays et constituent également des points supports pour rythmer des randonnées et promenades à thèmes
- l'amélioration du bâti et de l'esthétique des bourgs pour l'agrément des habitants et le pouvoir d'attraction induit. Des opérations façade, aménagements d'espaces publics, ... ont été mises en œuvre à St André les Alpes, Castellane, Entrevaux, Colmars, Annot avec SVCC.

A noter toutefois un certain nombre d'extensions modernes mal intégrées au tissu bâti ancien et au paysage, signe d'une imparfaite maîtrise de l'urbanisme. On note toutefois que 18 communes sur 32 sont dotées d'un plan d'occupation des sols (source DDE – voir liste en annexe).

- Il convient aussi de signaler les difficultés d'un certain nombre de communes à faire face aux dépenses de voirie, très importantes vu la taille des communes, la dispersion de l'habitat en hameaux et les conditions topographiques et climatiques locales.

Services de l'eau et gestion des déchets

On note aussi certains retards ou besoins dans les équipements de base que sont l'alimentation en eau potable et l'assainissement, liés à des situations anciennes ou traditionnelles et à l'évolution des réglementations.

La mise à niveau de ces équipements constitue une condition nécessaire à l'accueil de nouveaux habitants.

AEP

Culture de l'eau gratuite, desserte autonome des hameaux par des captages multipliant les unités de distribution, difficultés de la desserte liées à la topographie, la dispersion et la faible densité de la population, difficulté pour mettre en place la protection réglementaire des captages et pour assurer la désinfection de l'eau (systèmes de traitement mal adaptés aux petites communes).

On notera (voir carte) que toutes les communes de la zone d'étude ont conservé une gestion communale de l'eau. Ceci peut limiter les moyens disponibles pour engager par exemple des programmes de renforcement, réhabilitation, sécurisation de la ressource mais a contrario permet de maintenir un bon niveau de prix de l'eau, correspondant aux habitudes locales.

Assainissement

(source : inventaire communal INSEE 1998 – voir cartes)

Pour l'essentiel des communes de la zone d'étude, plus de 50 % des logements sont raccordés à un réseau d'assainissement avec deux extrêmes :

- Allos, Vergon, Demandolx raccordés à plus de 95 %
- St Julien du Verdon : non raccordés, c'est-à-dire en fait ne possédant pas de réseau (systèmes autonomes en place).

Toutes les communes disposent d'une station de traitement sauf 4. Villars-Colmars, Colmars les Alpes et Beauvezer ont une station gérée par le Syndicat Intercommunal à Vocation multiple et la station de Mure-Argens par la Communauté de Communes du Moyen Verdon.

Plusieurs difficultés concernent la mise en place et la gestion de systèmes collectifs d'assainissement :

- la topographie et la dispersion de la population en hameaux,
- les fortes variations saisonnières de population,
- le climat en zone montagneuse,
- l'ampleur des investissements à engager par rapport à l'étroitesse des budgets de la plupart des petites communes.

Les échéances prochaines imposées par la réglementation font de l'assainissement une préoccupation majeure des élus.

Déchets

Là aussi, la réglementation et ses échéances conduisent à une accélération des initiatives en matière de tri sélectif et de traitement.

Au moment de la rédaction de ce dossier, le rapport sur le schéma départemental de collecte et traitement des déchets n'était pas publié.

L'incinérateur d'Allos pourrait devenir un lieu de traitement des déchets de proximité. Des projets de déchetterie sont à l'étude (Communauté de Communes du Moyen Verdon).

L'utilisation du train des Pignes en frêt pour regroupement des déchets et expédition vers des sites de traitement importants devait être également étudiée. Là aussi, les fortes variations de population et la situation montagneuse posent des problèmes d'organisation et de gestion.

Loisirs et culture

Il convient de distinguer :

- les offres de loisirs et culture adressées principalement aux habitants et organisées à l'année,
- les offres organisées pendant la saison touristique estivale qui s'adressent soit aux touristes, soit aux habitants, soit aux deux.

- Malgré sa faible densité de population et son faible effectif de population permanente, le territoire d'études est loin d'être inactif dans le domaine de l'animation.

Il existe une dynamique associative s'intéressant à des domaines variés : pêcheurs, chasseurs, maison des jeunes et de la culture (Castellane), office intercommunal des sports-culture-loisirs (Beauvezer), école intercommunale de musique (communauté de communes du moyen Verdon), stade et équipes sportives intercommunaux (St André les Alpes), salle des fêtes rénovée – dynamique, pas de gymnase.

Le bureau d'information jeunesse du Syndicat Intercommunal du Haut Verdon à Beauvezer peut également orienter les jeunes dans leurs loisirs, un club informatique est en cours de création à Colmars avec les équipements financés pour les habitants par le Syndicat Intercommunal du Haut Verdon.

Le cinéma itinérant pallie le manque d'exploitant privé et l'éloignement de Digne ou Nice. Il rencontre parfois quelques problèmes de salle et pose également la question du niveau de confort pour les projections. La Foux 1800 possède une salle de cinéma.

- En saison estivale, de très nombreuses festivités sont organisées à travers tout le territoire là aussi dans des registres variés :
Festival des Sirènes, fêtes patronales, fêtes des arts et traditions, fête de la transhumance, vides-greniers et foires, messe en alpage, etc, ...
- Association Pays de Peiresc et Fondation Nicolas-Claude Fabri de Peiresc.
La Fondation qui a pris le nom d'un humaniste provençal du fin 16^{ème} – début 17^{ème} siècle est issue à l'origine d'une association qui a œuvré à la restauration du village ruiné de Peyresq dans les années 50 sous l'impulsion d'un ressortissant belge. Elle a peu à peu développé ses activités pour la diffusion culturelle dans les vallées. Elle organise régulièrement des colloques avec des intervenants internationaux de haut niveau et favorise les échanges culturels et scientifiques entre Européens, en accueillant par exemple des étudiants.

L'Association Pays de Peiresc a défini ainsi son objectif :

"favoriser par des actions collectives, le développement économique, culturel, scientifique et social des vallées du Haut Verdon et de la Vaire et leur donner les moyens de maintenir les activités en place, de créer des emplois, de réhabiliter le patrimoine, de valoriser le tourisme de qualité pendant le hors saison, enfin intéresser et impliquer tous les habitants dans la vie du Pays de Peiresc."

"Elle regroupe autour de projets communs les acteurs socio-économiques des communes d'Allos, Allons, Angles, Annot, Beauvezer, Castellane, Colmars les Alpes, la Garde, la Mure, Lambruisse, Peyresq, St André les Alpes, St Julien du Verdon, Thorame Basse, Thorame Haute et Villars Colmars aux côtés d'institutions locales, régionales et européennes dont la Fondation Nicolas-Claude Fabri de Peiresc".

L'Association Pays de Peiresc a depuis 1997 poussé le projet de préfiguration de Pays, repris par l'Association du Pays des 3V.

Association et Fondation assurent ainsi des animations de haut niveau dans le territoire, un brassage des idées et des terroirs qui composent le Pays, un rayonnement du Pays à l'extérieur dans les cercles universitaires étrangers avec qui elles sont en relation (Belgique, Etats-Unis).

Voir aussi chapitre enquête Services et équipements Pays 3 V

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> → La faible population permanente qui limite les possibilités de "recrutement" d'adhérents dans certains domaines → L'accessibilité au service difficile en hiver : voies de communication, transports, ... → Le manque de confort ou de disponibilité de salle pour les projections du cinéma itinérant → Le retard en salle multi-média et en mise en réseau informatique → La forte saisonnalité des offres de loisirs évènementiels : spectacles, conférences, etc → Une maîtrise de l'urbanisme pas toujours assurée avec un souci d'intégration optimale → Dispersion de la population, faible densité, fortes variations posent des difficultés pour la mise à niveau des services de base : eau potable, assainissement, déchets | <ul style="list-style-type: none"> → Un cadre de vie naturel de très grande qualité → Des efforts importants consentis pour la préservation, la réhabilitation, la mise en valeur du patrimoine banal et remarquable, public et privé → Un patrimoine bâti et vernaculaire abondant → Un fort attachement des habitants à leur cadre de vie et à ce qui le façonne → Une vie associative riche et diversifiée → Deux structures complémentaires qui œuvrent à la diffusion et au rayonnement culturel du Pays en interne et à l'internationale → La pratique du service apporté "à domicile" (cinéma itinérant) |

2. L'ESPACE ORGANISE**2.4 Communes et structures intercommunales****□ Repères*****Les communes***

32 communes dans l'aire d'étude

3 communes : Castellane (1 508 habitants), Annot (988) et Saint André les Alpes (818) regroupent 40 % de la population de la zone

| | Poids du total | |
|---------------------------------------|----------------|---------------|
| | en nb de Cnes | en population |
| Communes de moins de 100 habitants | 43% | 12% |
| Communes entre 100 et 400 habitants | 43% | 29% |
| Communes entre 401 et 800 habitants | 6% | 29% |
| Communes de 801 habitants à 1 400 hab | 8% | 30% |

1/3 des communes sont de très grandes tailles (> 4000 ha) et elles représentent 53% de la surface totale du territoire, il s'agit essentiellement des communes situées en altitude (à l'exception de Castellane).

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Communes de + de 10001 ha | 3 | <i>Allos, Castellane, Thorame Hte</i> |
| Communes entre 4001 et 10000 ha | 8 | <i>Allons, Castellet, Colmars, Entrevaux, St André, Vergons, Villars, Thorame B</i> |
| Communes entre 3001 et 4000 ha | 9 | |
| Communes entre 2001 et 3000 ha | 5 | |
| Communes entre 1001 et 2000 ha | 4 | |
| Communes de moins de 1000 ha | 3 | |

Evolution des tailles démographiques des communes entre 1982 et 1999

- les communes de moins de 100 habitants en 1982 étaient 14, elles sont 13 en 1999
- les communes entre 100 et 400 habitants en 1982 étaient 13, elles sont 14 en 1999
- les communes entre 401 et 800 habitants en 1982 étaient 3, elles sont 2 en 1999
- les communes de plus de 801 habitants en 1982 étaient 2, elles sont 3 en 1999

La répartition reste donc sensiblement identique entre ces deux recensements. Il n'y a pas eu de déséquilibre accentué.

Les structures intercommunales

6 structures intercommunales sont intéressées par l'étude :

- 1 communauté de communes,
- 3 SIVOM
- 1 SIVU
- 1 district

3 structures intercommunales ont calqué leurs limites sur le découpage cantonal (Colmars, Entrevaux, Annot) : ceci n'exclut pas des superpositions de structures :

- canton de Colmars (SI du Haut Verdon et SIVU du Verdon),
- canton de St André (CC du Moyen Verdon et SIVU du Verdon),
- canton de Castellane (CC moyen Verdon + SIVU Verdon + district du Teillon).

Ainsi 14 communes appartiennent à 2 structures intercommunales simultanément.

Vocations et compétences

(voir tableaux en annexe)

- La seule structure intercommunale partie prenante de l'Association de Pays des 3 V à vocation unique est le SIVU du Verdon : l'aménagement du Verdon et de ses berges. Il a été créé à la suite des grandes crues de 1994 pour procéder au dégagement du lit encombré et aux aménagements nécessaires pour limiter les effets de crues torrentielles.
- Les SIVOM cantonaux conduisent des actions multiples pour le compte des communes adhérentes. Le système à la carte permet de répondre à toute sorte de demandes. Ils s'intéressent donc aussi bien au regroupement scolaire, qu'à l'embellissement des bourgs, aux ordures ménagères, au secrétariat de mairie, etc ...
- La communauté de communes du moyen Verdon, héritant des précédentes structures intercommunales, a choisi un vaste éventail de compétences qui l'amène à s'intéresser aussi à de nombreux domaines.
- Les moyens humains de ces structures sont variables et pour partie liés aux vocations des structures.
- Les autres structures intervenant sur le territoire :
 - le Parc National du Mercantour,
 - le Parc Naturel Régional du Verdon,
 - la réserve géologique,
 - le Syndicat Mixte des Pays du Verdon,sans oublier dans un registre différent, l'Association Pays de Peiresc.

Les budgets communaux

Voir ci-joint document extrait du Contrat Montagne en annexe.

Les budgets communaux sont fortement influencés dans le territoire d'étude par :

- l'activité touristique et la perception de taxe de séjour. Exemple d'Allos et surtout de Castellane,
- la taxe professionnelle émanant d'établissements ou d'activités particulières et concentrés sur quelques communes, par exemple :
 - EDF – TP de Demandolx : 2,2 MF
 - tourisme – Allos : 4,7 MF, Castellane : 2,7 MF
 - industrie – Annot : 2,7 MF.

Pour de nombreuses communes, les dotations constituent une part importante des recettes.

Les loyers provenant des logements locatifs ou saisonniers et des estives s'ajoutent parfois aux revenus de l'exploitation des forêts communales.

Cette source de revenus est toutefois souvent jugée faible à cause de la mauvaise qualité des bois produits et de la chute des débouchés liés aux tempêtes de décembre 1999.

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> → Des communes de grande taille → dépenses importantes pour la voirie → Plusieurs hameaux par commune → dépenses accrues (services) → Le plus souvent des budgets dépendant des dotations de l'Etat par manque de ressources fiscales propres → Des structures intercommunales aux actions multiples correspondant à leurs vocations et compétences nombreuses → Une compétition possible entre structures intercommunales, défavorables à l'efficacité et à l'obtention d'une taille critique permettant d'absorber les frais de fonctionnement et de dégager des capacités intéressantes d'investissement → Une superposition, avec une certaine opacité sur qui fait quoi → Une distorsion dans les budgets qui peut rendre difficile la solidarité et la mutualisation des ressources → Des réticences de quelques communes à la délégation de compétence et à la perte d'autonomie de décision | <ul style="list-style-type: none"> → Des richesses financières produites par les activités issues de l'exploitation des ressources naturelles → Une longue habitude de l'intercommunalité → Des structures intercommunales qui commencent à évoluer vers plus de solidarité → Quelques structures qui permettent des échanges plus larges et plus ouverts sur l'extérieur (c'est-à-dire dépassant le cadre cantonal) comme le PNR du Verdon, le SIVU d'aménagement du Verdon, la Communauté de Communes du Moyen Verdon |

3. LES HOMMES**3.1 Démographie**

□ **Repères** (Source : recensements de population INSEE)

Evolutions

Evolution globale de la population
(Voir aussi tableaux en annexe)

| | 1999 | 1990 | 1982 | Evolution 90/99 |
|-----------------------|-------|-------|-------|-----------------|
| aire d'étude | 8 125 | 7 970 | 7 584 | 155 soit + 2% |
| commune de Castellane | 1 508 | 1 349 | 1 383 | 159 soit + 11% |

Département des Alpes de Haute-Provence : 200 communes dont 164 de moins de 200 habitants

- Minimum : 48 habitants à Val de Chalvagne (canton d'Entrevaux)
- Maximum : 1 508 à Castellane

Densité de population

| en habitants/km ² | 1999 | 1990 |
|------------------------------|------|------|
| Totale zone | 6.8 | 6.4 |
| Par canton : | | |
| Castellane | 6.7 | 7 |
| St André | 7 | 7 |
| Entrevaux | 6 | 6 |
| Annot | 8.7 | 8 |
| Allos Colmars | 5 | 4 |

contre 19 pour l'ensemble des Alpes de Haute Provence

- Densité faible sur l'ensemble du territoire y compris pour les moyennes cantonales. A noter que 7 communes ont une densité de 2 hab/km² et la commune de Val de Chalvagne a 1 hab/km²
- Densité la plus forte : 33 hab/km² pour la commune d'Annot, viennent ensuite les communes de St André les Alpes et St Julien du Verdon (17), puis les communes de Castellane et Entrevaux (13 et 12).
- La population de l'aire d'étude représente 6 % de la population départementale pour 20 % de son territoire. Les communes couvrent de grande superficie (cf. chapitre Territoire).

Des évolutions contrastées : (voir carte et tableaux)

- sur la période 1975 – 1990
augmentation de la population due en partie à un apport extérieur, un solde migratoire supérieur au mouvement naturel. La création et le développement des stations de ski du Val d'Allos en seraient en partie responsables.
- sur la période 1990 – 1999
augmentation de 2% sur l'ensemble du territoire,
Augmentation de population : 21 communes
Diminution de population : 9 communes
Population stable : 2 communes

- Croissance continue de population depuis 1982 : 16 communes
- Phénomène de redressement (depuis 1990) 7 communes
- Décroissance continue de population depuis 1982 : 2 communes
- Décroissance amorcée en 1990 : 7 communes

Ampleurs des évolutions

| | Nbre de communes | Poids | |
|---------------------------------|------------------|-------------------|---------------|
| | | en nb de communes | en population |
| régression > -15% | 3 | 1% | 4% |
| régression entre -15% et -0% | 5 | 15% | 31% |
| régression entre 0% et 10% | 4 | 12% | 20% |
| progression entre + 10 et + 20% | 9 | 28% | 30% |
| progression > +20 % | 8 | 25% | 10% |

Les taux d'évolution (+15%, etc..) sont à relativiser en fonction des tailles démographiques des communes, puisque l'essentiel des communes sont peu peuplées (86% de moins de 400 hab).

Dans l'évolution positive, 17 communes -qui représentent presque la moitié de la population (40%)- ont connu une forte progression démographique (entre + 10% et 30%).

L'arrondissement de Castellane connaît depuis 1982 une croissance continue mais qui se tasse, avec un effet important du solde migratoire par rapport au mouvement naturel. Il suit les mêmes tendances que le département des Alpes de Haute Provence.

Parmi les chefs-lieux de canton :

- 2 sont en déclin sur la période 1990-1999 (Annot, Entrevaux)
- 3 sont en augmentation sur la période 1990-1999.

| | |
|--------------------|------|
| Annot | -7% |
| Castellane | +11% |
| Colmars | +2% |
| Entrevaux | -6% |
| St André les Alpes | +3% |

L'âge de la population de l'aire d'étude

(Voir tableaux, graphiques et commentaires complets en annexe)

| PSDC en % | 0 – 19 ans | 20/39 ans | 40/59 ans | 60/74 ans | + 75 ans |
|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| 1999 | ↓ 19.7 | ↓ 22.7 | ↑ 28.4 | ↑ 17.6 | ↓ 11.6 |
| 1990 | 21.1 | 26.1 | 23.9 | 17.1 | 11.9 |

La répartition de la population est assez homogène dans les 5 cantons, avec cependant quelques nuances.

- le canton de Castellane est le seul à enregistrer une augmentation de sa population jeune (augmentation de 2% des 0/19 ans), mais les 5 cantons ont une baisse des 20/39 ans.
- les cantons d'Entrevaux et de St André les Alpes connaissent les plus fortes proportions de personnes âgées de plus de 75 ans (16% et 14%)

D'autre part l'arrondissement compte en % plus de personnes et moins de jeunes que dans le département. Autre signe de vieillissement : les 40/74 ans augmentent au détriment des 0/39 ans.

Population permanente / résidents secondaires

L'analyse démographique concerne la population résidente du territoire d'étude.

Le chapitre sur les logements a souligné la part prépondérante des résidences secondaires dans l'ensemble des logements.

Si certaines ne sont occupées qu'épisodiquement, d'autres reçoivent leurs propriétaires de nombreux jours dans l'année : vacances scolaires et fins de semaine.

Cette population qui participe à la vie des communes n'est pas prise en compte dans les statistiques INSEE.

Les catégories socio-professionnelles

Les données du RP INSEE 1999 ne sont pas encore disponibles sur cet item.

Les informations collectées localement ont mis en évidence une caractéristique particulière – bien que partagée par beaucoup de départements méridionaux - : la part importante de ménages à faibles ressources ou en difficulté. Il s'agit le plus souvent de migrants des régions du nord de la France venus s'installer au soleil du Midi. Les difficultés à trouver un emploi et à assumer les coûts élevés des loyers et de la vie pratiqués sur la Côte d'Azur les conduisent non pas à retourner dans le nord, ce qui serait un constat d'échec, mais à trouver des conditions d'accueil plus adaptées dans l'arrière-pays.

Le phénomène a été particulièrement noté pour le sud du territoire d'étude avec les zones limitrophes du haut Var et des Alpes Maritimes (exemple : zone de recrutement du collège de Castellane).

On a pu noter également des "retours au pays" de jeunes retraités qui ont fait carrière hors du département. Ces personnes souvent impliquées dans l'animation et la vie locale complètent de façon intéressante les approches et les projets de ceux restés sur place.

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|---|---|
| → Une population numériquement faible | → Un redressement significatif dans certaines communes |
| → Une population vieillissante | → Un pouvoir d'attraction et d'accueil par rapport aux agglomérations de la côte méditerranéenne |
| → Des problèmes d'insertion et d'appui pour les migrants en situation précaire | → Un fort attachement des natifs à leurs racines induisant un retour de jeunes retraités représentant un potentiel de dynamisme et de disponibilité |
| → Une croissance démographique limitée aux points stratégiques : carrefours, axes de communication principaux | |

3. LES HOMMES**3.2 Emplois et Formation****□ Repères**

Population active (source : données INSEE)
(Voir aussi tableau en annexe)

| Cantons | Population active ayant un emploi | | Evolution de la population active ayant un emploi | Chômeurs en % de la population active | |
|--------------------|-----------------------------------|------|---|---------------------------------------|------|
| | 1999 | 1990 | | 1999 | 1990 |
| Allos Colmars | 89% | 91% | - 2% | 11% | 9% |
| Annot | 91% | 90% | + 1% | 9% | 10% |
| Entrevaux | 91% | 93% | - 2% | 9% | 7% |
| Castellane | 83% | 87% | - 4% | 17% | 13% |
| St André les Alpes | 88% | 90% | - 2% | 12% | 10% |

- Concernant le taux d'activité, c'est-à-dire la part de la population active dans la population totale, on note qu'en 1999, le canton de Colmars se distingue des autres cantons de l'arrondissement et même du département par un taux très supérieur (47,2 % contre 43,6 % pour le département).
Le canton de Castellane se situe dans la moyenne, les autres cantons de l'arrondissement ont des taux inférieurs.
- Concernant les taux de chômage on remarque que :
 - les valeurs sont plus élevées en 1999 qu'en 1990 sauf à Annot,
 - le taux de chômage des femmes est partout plus élevé que celui des hommes et de façon significative (de 3 à 7 points de plus),
 - dans le canton de Castellane le taux de chômage des femmes atteint 20 %, un record.
- Les critères actifs occupés, chômeurs, répartition hommes / femmes sont dans l'ensemble du même ordre de grandeur dans l'arrondissement de Castellane et dans le département des Alpes de Haute Provence.

Emploi

- Zone d'emploi concernée : Digne dont les principales caractéristiques sont :
 - Activité économique dépend essentiellement du tertiaire (services aux personnes, administrations), de l'industrie (chimie), avec une multitude de très petites entreprises
 - Déficit des offres d'emploi déposées à l'ANPE avec dans l'ordre la production agricole (21%), la restauration, les services à la personne
 - Taux de chômage faible 9,44% dont 52% de femmes, mais avec un rythme récurrent laissant deviner l'importance du travail saisonnier et de l'intérim
 - Part significative de la population (7,9 %) avec ressources inférieures au seuil estimé de bas revenus.
- Par rapport à la zone d'emploi de Digne, la configuration est légèrement différente dans le Pays 3 V.
Représentation des activités économiques dans l'emploi : (territoire concerné EREF de St André les Alpes : périmètre du Pays 3 V + 8 communes situées à l'ouest : Barreme, Blieux, Tartonne, etc...)
 - Services marchands : 28 %
 - Agriculture, sylviculture : 13 %
 - Commerce : 8 %
 - Industrie agroalimentaire : 6 %

- Services d'aide à l'emploi existants :
 - . un point public à St André les Alpes et Castellane qui, avec le réseau des Espaces Ruraux Emploi-Formation (EREF) propose des informations entre autres sur le travail saisonnier, un atelier de pédagogie personnalisé pour rédiger un curriculum vitae, préparer des concours, etc ...,
 - . le bureau d'information jeunesse à la Maison de Pays de Beauvezer,
 - . La mission locale qui propose par exemple un système de parrainage pour les jeunes à la recherche d'emploi,
 - . la commission locale d'insertion sur le Pays (co-présidée par l'Etat et le Département).
- Pics d'embauche en période estivale pour certains secteurs d'activités : restauration hôtellerie, commerce de détail, industrie alimentaire, activités associatives. Certains salariés cumulent la saison d'hiver (Allos, nord) et la saison estivale (sud) mais les aléas rendent ces emplois saisonniers précaires. Un projet LEADER II consiste à créer un groupement d'employeurs pour tenter d'annualiser certains emplois, de sécuriser ces actifs et donc aussi de favoriser leur implantation locale. Des maires cherchent également des solutions pour des emplois temporaires au service de la collectivité (gestionnaire de campings, entretiens, ...).

Formation

- En 1999, la DDTEFP* 04 et la DDANPE* ont réalisé une étude « Plan d'Action Local » pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel en 2000. Il a porté sur les thèmes :
 - 1 : filière du développement touristique, 2 : développement de la formation ouverte et à distance, 3 : Points EREF, 4 : Situation des femmes, *5 : Filière Déchets, 6 : filière eau, 7 Porteurs de projets, 8 : Filière Bâtiment
- Niveau de qualification des 15-34 ans sur le territoire en 1990 :
 - diplôme de niveau V (BEP, Bac) : 30%,
 - le niveau VI (CAP) avec 18%,
 - le niveau IV (Bac) avec 14%,
 - le niveau III (Bac + 2, BTS, etc ...) : moins de 5%
 - le niveau I et II (Licence, Maîtrise, Ecole d'ingénieurs...) : 2%Ainsi, la moitié des 15-34 ans ont une formation de base minimale (V et VI), caractéristique fréquente dans les secteurs très ruraux.
- Les organismes consulaires dispensent aussi de la formation pour la professionnalisation des acteurs locaux : action valorisation des produits locaux et du patrimoine culinaire local, Dynamisation de l'hôtellerie rurale non classée, etc.. organisée par la CCI et la Chambre d'Agriculture. Le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée) a également évalué les besoins de formation pour les bergers salariés qui assurent le gardiennage des troupeaux dans les alpages.
- Collèges : Annot, Castellane, St André les Alpes
Les collèges ruraux travaillent en réseau dans les domaines de la gestion / administration, pour constituer des horaires complets notamment aux professeurs de langues, et également en organisant à tour de rôle le Forum des Métiers destiné à informer les jeunes sur les emplois.
- Lycées sur la zone : aucun – voir Digne

* DDETP = Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

* DDANPE = Direction Départementale de l'Agence Nationale pour l'Emploi

- La création d'un IUT à Digne est prévue au Contrat de Plan 2000-2006, avec un premier département spécialisé en génie biologique.

Rapport emplois et formations

Les constats mettent en évidence

- les besoins de main-d'œuvre plus technique et plus qualifiée, ce qui est une constante nationale
- des offres d'emplois non satisfaites dans les secteurs de l'agriculture, la restauration et les services à la personne
- la forte saisonnalité des emplois dans le tourisme ou les commerces très dépendants de la fluctuation touristique.

| Handicaps | Atouts |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> → Pas de formation supérieure à proximité → Pas de lycée dans la zone → Taux de chômage élevé pour les femmes → Croissance du taux de chômage entre les deux recensements → Difficultés techniques à mettre en place des formations décentralisées dans l'arrondissement de Castellane | <ul style="list-style-type: none"> → Ouverture prévue d'un IUT à Digne → Fort taux d'activité sur le secteur → Des initiatives engagées pour mieux cerner les besoins en formation dans certains secteurs d'activités particuliers ou importants |

3. LES HOMMES

3.3 Déplacements

□ Repères

Espace rural/espace urbain

- Les données du recensement de population 1999 ne sont pas encore disponibles pour les déplacements domicile / travail.
- D'après une étude réalisée par l'EREF, 46% des salariés sont non migrants (le lieu de résidence est le même que celui du travail, à échelle cantonale), 34% travaillent hors zone, et 20% des salariés viennent de l'extérieur.

Déplacements vers les équipements et services

Ils ont été évoqués dans le chapitre consacré à l'armature urbaine.

Déplacements des scolaires

- La faible densité de population a conduit à des regroupements des enfants dans quelques sites scolaires : Castellane, St André les Alpes, Colmars, Allos, Annot, Entrevaux. De nombreuses communes n'ont plus d'école notamment dans la moitié sud du territoire d'étude.
- Castellane, Annot, St André les Alpes ont un collège.

Les zones de recrutement sont parfois très larges comme celui du collège de Castellane dont les 190 élèves viennent à 53 % de Castellane et ses environs, 11 % du haut Var et 36 % des Alpes Maritimes.

Dans ce contexte géographique, les deux tiers des élèves sont demi-pensionnaires et on compte également un internat pour 9 % des élèves.

Les trajets prennent en moyenne 40 mn aller-retour par jour/élève mais la moyenne masque des situations extrêmes où les enfants subissent parfois des trajets de 2 X 45 mn

Contrairement à nombre de petits collèges ruraux, celui de Castellane voit ses effectifs croître d'année en année (150 en 1998/99, 172 en 1999/2000, 193 en 2000/2001 et 205 prévus en 2001/2002). La croissance démographique de sa zone de recrutement et l'attachement de la population locale à un établissement à la fois proche et de taille humaine sont des atouts pour sa pérennité.

A noter le réseau rural d'éducation renforcé d'Annot – Entrevaux – St Pierre (RRER) qui permet de mutualiser les ressources pédagogiques et éducatives des écoles et du collège d'Annot, ce dernier étant au centre du réseau.

- Les lycées ne sont présents qu'à l'extérieur du territoire, plus précisément à Digne ce qui nécessite là aussi des déplacements avec leurs conséquences.

Déplacements vers les services de santé

Castellane et Entrevaux disposent d'un hôpital. Tous deux ont les mêmes fonctions : moyen et long séjours, maison de retraite, lits de cure médicale.

Les besoins pour l'accueil des personnes âgées ne sont pas satisfaits (liste d'attente). Le territoire d'étude compte une maison de retraite privée à St André les Alpes, et un SSIAD* (aide à domicile) sur les cantons d'Annot et d'Entrevaux détaché de l'hôpital d'Entrevaux.

L'ADMR est également active et appréciée dans la zone d'étude (Castellane, Entrevaux, Annot, Saint André les Alpes, Allos-Colmars).

A noter dans une commune proche du territoire d'étude : Puget-Théniers, la présence d'un hôpital et d'un SSIAD et à Villars sur Var également d'un SSIAD.

Des collaborations et projets existent entre les hôpitaux d'Entrevaux, de Puget-Théniers et le CHU* de Nice.

Service de transport

A côté du train des pignes qui assure 4 aller-retour quotidiens Nice-Digne, existent des dessertes par autocars empruntant les axes de communication principaux et des raccordements pour desservir les points plus éloignés comme le Val d'Allos.

Lignes régulières et lignes touristiques coexistent sur la zone.

Quelques communes financent des transports pour les personnes âgées.

Le manque de taxis a été souligné. L'enquête auprès des habitants permettra de préciser les besoins en matière de transport.

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|---|---|
| → Contraintes de la montagne | → Travail en réseau des écoles, des collèges, des hôpitaux |
| → Réseau de communication encore insatisfaisant | → Les agents spécialisés de l'Education Nationale qui se déplacent dans les écoles et collèges. |
| → Services de transport mal adapté | |

* SIAD = Service Intercommunal d'Aide à Domicile

* CHU = Centre Hospitalier Universitaire

3. LES HOMMES**3.4 Les activités : commerce-artisanat, industrie****□ Repères*****Le nombre d'entreprises et taille***

- Le territoire d'étude compte environ 300 entreprises relevant de la Chambre des Métiers et 170 de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
Sur plusieurs années, ce nombre est à peu près stable ou en légère diminution pour l'artisanat.
- A part une dizaine d'établissements (tels que biscotterie Faissoles à Annot, Charcuterie-salaisonnerie Rigault, entreprise du BTP Cozzi à Annot + remontées mécaniques + quelques établissements à Castellane), les entreprises relèvent en grande majorité des TPE (très petites entreprises), c'est-à-dire sans ou avec très peu de salariés.

Les secteurs d'activités

- Commerce de détail

Nombre d'établissements au 01/01/2000 dans l'arrondissement de Castellane (source : CCI) et pourcentage du total

| | | |
|-----------------------------------|-----|--------|
| Alimentaire | 68 | 39,3 % |
| Equipement de la personne | 8 | 4,6 % |
| Equipement de la maison | 6 | 3,6 % |
| Culture, loisirs, sports | 29 | 16,7 % |
| Commerces divers non alimentaires | 29 | 16,7 % |
| Services à la personne | 17 | 9,8 % |
| Automobiles et cycles | 10 | 5,7 % |
| Commerce de carburant | 6 | 3,6 % |
| | 173 | 100 % |

NB : ce chiffre est comparable à celui de l'arrondissement de Barcelonnette. Il représente 9 % des établissements du département.

La densité commerciale s'établit à 21,29 établissements pour 1 000 habitants, alors que la moyenne départementale est à 13,57. On peut y voir d'une part le bon niveau d'équipement de l'armature urbaine du territoire 3 V (cf. ce chapitre) et d'autre part l'interférence du tourisme et la présence souvent temporaire de prestataires dans ce domaine.

- Secteurs des Métiers : statistiques 2000 de la Chambre des Métiers

| Cantons | Services | Fabrication | Bâtiment | Alimentation | Total | % du total |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Allos-Colmars | 20 | 7 | 45 | 11 | 83 | 29 % |
| Annot | 13 | 4 | 23 | 4 | 44 | 16 % |
| Castellane | 21 | 4 | 28 | 9 | 62 | 22 % |
| Entrevaux | 3 | 7 | 24 | 6 | 40 | 14 % |
| St André les Alpes | 15 | 3 | 29 | 7 | 54 | 19 % |
| Total | 72 | 25 | 149 | 37 | 283 | 100 % |
| % du total | 25 % | 9 % | 53 % | 13 % | 100 % | |

Il n'y a pas de production spécifique sur ce territoire. En dehors du BTP traditionnel en milieu rural, la dominante économique est le tourisme avec des activités artisanales induites comme l'hôtellerie-restauration, les métiers de bouche, métiers du bâtiment.

Perspectives

- Les entreprises locales sont issues du développement endogène, de la volonté d'un chef d'entreprise qui a choisi de rester au pays et a composé avec les contraintes afférentes, limitant les ambitions de développement de l'activité.
- Comme dans beaucoup de régions, les commerçants et artisans ont un comportement très individualiste qui limite les tentatives de mise en place de programmes globaux, concertés ou d'activités complémentaires.
On note toutefois l'existence d'associations de commerçants et d'artisans (Annot, Allos, Saint André les Alpes, Beauvezer et tout récemment Castellane) et de quelques opérations d'ensemble :
 - opération de rénovation du commerce et de l'artisanat sur une partie du territoire du Pays 3 V,
 - en 1993 un plan de développement économique de l'arrondissement de Castellane,
 - en 2000, une étude diagnostique de l'appareil commercial de Castellane,
 - un projet similaire pour l'été 2001 à St André les Alpes,
 - en 2000-2001, porté (pour le Parc Naturel Régional du Verdon) par les trois chambres consulaires – émergence de projet sur Communauté de Communes du Moyen Verdon.
- La transmission des fonds pose problème dans la mesure où ils sont souvent surévalués et basés plus sur un potentiel que sur le chiffre d'affaires réel – problème rencontré dans d'autres régions.
- Le tourisme influence fortement l'activité et s'exerce de façon différenciée sur le haut Verdon et sur la région de Castellane. Il entraîne également des pénuries chroniques mais saisonnières de main d'œuvre.

□ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|---|---|
| → Le poids du tourisme et des activités saisonnières | → Des chefs d'entreprise attachés au pays |
| → Les difficultés liées à la saisonnalité : <ul style="list-style-type: none"> - faible investissement sur place, - faible motivation pour les emplois, - implication limitée dans la vie locale, - absorption / réponse aux besoins en période de pointe et distorsion avec les besoins courants | → Des établissements à taille humaine, souples et adaptables |
| → Les contraintes géographiques et de communication | → Un territoire bénéficiant de nombreuses ressources et potentialités d'activités nouvelles : pleine nature, entretien, activités culturelles, eau, etc ... |
| → La faible population locale, c'est-à-dire le faible bassin de consommation local | → Le potentiel représenté par les résidents secondaires et les bassins de population limitrophes |
| → Manque d'ambition et d'esprit d'entreprise | → L'image de marque nature et qualité du territoire, déclinable sur les produits et les services |
| → Difficulté à trouver le bon équilibre des investissements pour répondre aux besoins de pointe de quelques mois avec un volume d'affaires beaucoup plus faible hors saison | |

| | |
|----------------------|-------------------------------------|
| 3. Les Hommes | 3.5 Les activités : tourisme |
|----------------------|-------------------------------------|

□ Repères

Les activités

- Deux saisons :
 - hiver : ski alpin et ski nordique
 - été : tourisme vert : espace, nature, sport, culture, patrimoine
- Deux modalités principales :
 - le système "station", à activité concentrée dans le temps et l'espace : c'est Allos, plus grand domaine skiable des Alpes du sud avec Pra Loup, mais c'est aussi Castellane (même si les activités se développent le long du Verdon) dont la population passe à 20 000 habitants en été,
 - le diffus avec des activités disséminées sur l'ensemble du territoire, notamment la randonnée, ...
- Des domaines multiples et variés :
 - ski alpin, ski nordique : Allos, la Colle St Michel, Annot, Ratery
 - sports d'eau vive sur le Verdon,
 - escalade : 300 voies d'escalade en falaise dans le Verdon,
 - parapente : St André les Alpes, Thorame,
 - nautisme sur les retenues EDF et le lac des Sagnes : St André les Alpes, St Julien du Verdon, barrage de Castillon,
 - VTT et randonnées pédestres sur de nombreux itinéraires à travers tout le territoire d'étude,
 - patrimoine architectural et urbain : Annot, Entrevaux, Colmars les Alpes, villages perchés, Castellane, ...
 - patrimoine et sites naturels : lac d'Allos, grès d'Annot, gorges du Verdon, grottes de Méailles, parc national du Mercantour, clues, réserve géologique,
 - évènements culturels, festifs ou sportifs : festival des sirènes, conférences de la Fondation Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, concours de pêche-lancer à la mouche, fêtes médiévales d'Entrevaux et de Colmars, festival jazz de Beauvezer, folklorama à Castellane, ...
 - chasse et pêche.

Les supports d'information et communication

- Le territoire d'étude dispose d'un réseau d'offices de tourisme aux budgets disparates et qui travaillent de façon indépendante : Offices de Tourisme de Colmars Les Alpes, du Val d'Allos, d'Annot, de Castellane, de St André les Alpes.
S'y ajoutent : le bureau d'accueil d'Entrevaux et la structure Verdon Accueil. Cette dernière qui, initialement, regroupait des professionnels du tourisme du secteur des gorges du Verdon a développé ses actions avec le PN régional du Verdon – non sans quelques tensions entre les 2 structures – et des communes du Var, et également en direction de la commercialisation de produits touristiques.
- La Maison de Pays du haut Verdon, installée à Beauvezer, assure également la promotion de la région et des produits agricoles et artisanaux. Son activité, encore limitée, pourrait se développer.

▪ Structures départementales :

- CDT : peu de rapports précis ont été évoqués lors des entretiens avec cette structure départementale. Cependant le schéma départemental du tourisme validé en novembre 1999 donne les thématiques et axes prioritaires d'intervention, qui recoupe bien les caractéristiques et potentialités du territoire Pays 3 V en matière de tourisme. Il s'agit de :
 - *6 thématiques :*
loisirs actifs de pleine nature, tourisme rural et de caractère, neige et domaine skiable, hébergements hôteliers, professionnels et associatifs, organisation territoriale et fonctionnement des espaces touristiques, plan marketing et commercialisation des produits.
 - *3 axes prioritaires :*
tourisme actif de pleine nature, tourisme rural et de caractère, tourisme de santé et de bien-être.
- SPOT : le département des Alpes de Haute Provence a mis en place un observatoire du tourisme qui donne des informations précieuses sur l'hébergement, la fréquentation, les chiffres d'affaires.
- Internet : plusieurs communes se dotent de sites de présentation. Les initiatives sont pour l'instant individuelles et dispersées.

Hébergement

- Le territoire d'étude renferme très peu d'hébergements d'accueil à la ferme, de gîtes d'étapes et aucun gîte équestre.
Des projets émergent d'une part de quelques agriculteurs et communes, d'autre part dans le cadre d'un programme global "Retrouvance" qui vise à utiliser les cabanes d'alpage pour permettre la continuité de l'itinéraire de randonnée en altitude.
- Les chiffres 2000 de SPOT pour les zones vallée du haut Verdon / Val d'Allos et Pays du Verdon (qui s'étend jusqu'à la Durance et couvre donc un plus grand territoire que celui intégré au projet Pays 3 V) étaient les suivants :

| en % de la capacité d'accueil | Haut Verdon /Val d'Allos | Pays du Verdon |
|-------------------------------|--------------------------|----------------|
| Hôtel | 2 % | 5 % |
| Camping | 4 % | 33 % |
| Hébergement rural | 1 % | 2 % |
| Hébergement collectif | 2 % | 6 % |
| Meublés | 42 % | 14 % |
| Résidences secondaires | 49 % | 40 % |

Avec 34 500 lits dans la zone Haut Verdon / Val d'Allos qui représente 18 % de la capacité d'accueil du département.

Ces chiffres soulignent la différence fondamentale des 2 grandes zones touristiques du territoire d'étude :

- le haut Verdon avec une prédominance des meublés, correspondant à la demande sports d'hiver et vacances d'été en montagne,

- . les gorges du Verdon avec une prédominance des campings qui correspondent à la demande des estivants attirés par les activités de sports et loisirs liés à l'eau ou aux sports extrêmes pratiqués dans le Verdon. Castellane en est un bon exemple.

Dans les deux régions la part des résidences secondaires est déterminante (voir aussi chapitre 2.3 cadre de vie).

▪ A noter :

- . les insuffisances de l'appareil hôtelier : capacité faible, impossibilité de répondre à des demandes d'autocaristes, qualité du service au client parfois réduite. Dans l'ensemble du département des Alpes de Haute Provence, 40 % des hôtels ne sont pas classés, ils sont 53 % dans la zone haut Verdon – Val d'Allos,
- . la présence de quelques bâtiments anciens – héritage du tourisme de luxe ou de l'âge d'or des colonies de vacances – à réaffecter ou adapter, qui nécessiteraient d'importants investissements.

Fréquentation et chiffres d'affaires

- La fréquentation enregistrée dans la région haut Verdon – Val d'Allos est fortement dépendante de l'activité neige, donc des conditions climatiques d'hiver (année record en 1987/88).

L'ensemble du périmètre neige du département totalise entre 2,2 et 2,5 millions de nuitées par an avec 69 % des nuitées dues à la clientèle régionale.

Sur l'ensemble de l'année et l'ensemble du département, le nombre de nuitées oscille autour de 14,8 millions, le mois d'août en représentant plus du quart (4 millions).

Globalement, si la durée du séjour est stable en période d'hiver, elle baisse légèrement en période d'été.

▪ Chiffres d'affaires :

- . Sur l'ensemble du département, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques oscille entre 80 et 100 millions de Francs, et les redevances ski de fond autour de 400 000 F, en baisse.
- . De l'avis de plusieurs interlocuteurs, le territoire est affecté par une "économie souterraine" qui ne permet pas :
 - d'apprécier réellement l'ampleur économique des activités touristiques,
 - d'organiser efficacement la promotion, la commercialisation, les programmes communs de développement.

Ceci concerne notamment la location non déclarée d'hébergements.

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> → La très forte saisonnalité qui réduit la capacité à rentabiliser les investissements → Une forte dichotomie territoriale entre le haut Verdon et le moyen Verdon : montagne - sports d'hiver / Verdon, loisirs sportifs d'été dont nautiques → Une zone intermédiaire mal ou peu positionnée sur le tourisme et les loisirs → Les excès inhérents à la forte attractivité et aux sports extrêmes exercés souvent par des extérieurs (besoins de pointe, perte de maîtrise des habitants locaux, ...) → Un hébergement marchand inadapté aux demandes actuelles, des structures anciennes à requalifier → Des actions dispersées, mal coordonnées → Des solidarités internes à trouver par rapport à des budgets et des besoins financiers très hétérogènes → Des intervenants multiples et individualistes → Des aléas pour l'enneigement nécessitant l'intégration du risque climatique → La précarité des emplois saisonniers → Une diversification encore modeste → Des conflits d'usage pour le Verdon : pêcheurs / canoë / pratiquants de l'escalade | <ul style="list-style-type: none"> → La part essentielle de l'économie locale → Un gisement riche, varié et de qualité en ressources naturelles et patrimoine culturel, support d'activité de tourisme et loisirs → Des complémentarités entre logique de station et tourisme diffus → La notoriété des deux pôles-phare Allos et les gorges du Verdon → Des potentiels à exploiter en matière de tourisme ou activités "douces" comme la pêche → Un bassin de population important à proximité et des touristes à capter → Des partenaires de poids avec les 2 parcs naturels, l'ONF et la Fondation de Peiresc → La complémentarité des 2 activités saisonnières mise en place par certains opérateurs et pérennisant leur existence → Un SAGE Verdon pour améliorer la gestion du cours d'eau et équilibrer les usages et fonctions → Deux saisons touristiques |

3. Les Hommes**3.6 Les activités : agriculture et filières****□ Repères*****Le territoire agricole et les hommes***

- L'ensemble du périmètre d'étude fait partie de la petite région agricole montagne de Haute Provence.
- Le recensement agricole 2000/2001 est en cours et les données ne sont pas encore toutes disponibles. Une approche du territoire agricole est faite à partir d'une part des recensements agricoles de 1988 et 2000 et d'autre part, d'une exploitation des dossiers 1997 des paiements compensatoires liés à la Politique Agricole Commune, au niveau cantonal.

Le tableau figurant page suivante reprend les premiers résultats du recensement 2000. Le tableau ci-après concerne les résultats du RGA 1988.

| RGA 88 | Nbre d'exploit. total | Nbre d'exploit. à tps complet | SAU totale ha | Superficie toujours en herbe STH ha | STH/ SAU | SAU moy par exploit. ha |
|--------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------|-------------------------------------|----------|-------------------------|
| Annot | 96 | 38 | 2 141 | 1 559 | 73% | 23 |
| Castellane | 84 | 41 | 3 932 | 3 528 | 90% | 47 |
| Allos-Colmars | 78 | 45 | 4 984 | 4 208 | 85% | 64 |
| Entrevaux | 127 | 49 | 1 400 | 1 102 | 78% | 11 |
| St André les Alpes | 61 | 31 | 4 393 | 3 601 | 82% | 72 |
| Total zone d'étude | 446 | 204 | 16 587 | 13 998 | 85% | 37 |

L'essentiel du territoire exploité par l'agriculture est composé de surface toujours en herbe. Les surfaces moyennes d'exploitation sont faibles dans les cantons d'Entrevaux et d'Annot, moyennes dans celui de Castellane et importantes dans ceux d'Allos-Colmars et Saint-André les Alpes.

Les exploitations à temps complet, assimilées souvent aux exploitations "professionnelles" étaient 204. 152 exploitations détenaient des brebis-mères contre seulement 27 des vaches laitières et 16 des vaches allaitantes.

| Primes PAC - 1997 | Nbre d'exploitations | SAU totale ha | Surface destinée à l'alimentation du cheptel | Surface alimentation cheptel/ SAU | Surface en estive et en alpage ha |
|--------------------|----------------------|---------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Annot | 25 | 2 854 | 2 739 | 95% | 1 713.3 |
| Castellane | 34 | 3 192 | 3 122 | 97% | 921.1 |
| Allos-Colmars | 33 | 3 915 | 3 805 | 97% | 10 253.7 |
| Entrevaux | 18 | 1 623 | 1 557 | 96% | 1 857.1 |
| St André les Alpes | 29 | 4 463 | 4 114 | 92% | 2 783.8 |
| Total zone d'étude | 139 | 16 049 | 15 337 | 95% | 17 529 |

Les données ne sont pas directement comparables à celles du tableau précédent pour des raisons d'origine. Toutefois, on notera des ordres de grandeurs comparables sur la surface agricole et la destination prédominante pour l'élevage.

- L'agriculture est très majoritairement – voire presque exclusivement – tournée vers la valorisation des surfaces en herbe par un cheptel essentiellement ovin.

| PCO 1997 | Ovins et Caprins Déclarés 1997 |
|--------------------|-----------------------------------|
| Annot | 4 862 |
| Castellane | 6 223 |
| Allos-Colmars | 9 587 |
| Entrevaux | 2 497 |
| St André les Alpes | 10 351 |
| Total zone d'étude | 33 520 |

PCO : prime compensatrice ovine

- A noter la faible proportion que représente le territoire agricole dans la superficie totale de l'aire d'étude : de l'ordre de 12 %.
- Le lac des Sagnes a été créé pour fournir de l'eau d'irrigation dans la région de Thorame et améliorer la production des stocks fourragers pour le cheptel.
- Comme partout, le nombre d'exploitations régresse mais les terres se concentrent dans les exploitations qui se maintiennent. La déprise ne donne pas lieu à l'extension des friches et à l'abandon des terrains.
Peu de "néo-ruraux" s'installent sur ce secteur d'après les entretiens réalisés, et l'agriculture est davantage un choix de métier, exercé par des gens formés.

Les productions

- Les ovins constituent l'orientation économique de base. La production traditionnelle de laine (race mérinos), qui avait induit l'existence de filatures, a laissé la place à la production de viande (race mourérous, mérinos) : tardons (agneaux lourds), production sous label (césar) avec la région et l'abattoir de Sisteron, produits développés pour les habitants d'origine maghrébine de la Côte d'Azur, ...
La zone d'étude représentait en 1997 18 % des primes compensatrices ovines du département.
- L'élevage bovin lait, autrefois présent vers Thorame, n'a pas résisté aux quotas laitiers à quelques exceptions près (canton d'Allos-Colmars).
- Le territoire recense plusieurs élevages caprins et une production apicole importante (voir l'exemple de la Miellerie de Thorame Basse) qui bénéficie de l'image d'espace préservé du département des Alpes de Haute Provence.
- Entrevaux, qui jouit d'un climat moins rigoureux, se différencie du reste du territoire d'étude avec la présence de productions fruitières (pommes) et maraîchères et de quelques oliviers. La lavande, largement implantée autrefois vers St André les Alpes, a disparu.
- Les activités de diversification telles que l'accueil à la ferme sont encore peu pratiquées dans le secteur d'étude. Des essais de développement / redéveloppement de productions particulières sont envisagés vers Annot avec la châtaigne.

Les systèmes en place

- Le territoire d'étude associe plusieurs grands types de système en place :
 - une agriculture sédentaire, dynamique, avec de nombreux jeunes agriculteurs sur le canton de Colmars, avec notamment les communes de Thorame Haute et Thorame Basse,
 - une agriculture organisée avec le pastoralisme soit vers la haute montagne, soit vers les alpages de moyenne altitude ou intermédiaires,
 - une agriculture résiduelle, qui survit dans certains secteurs difficiles, notamment vers le sud de la zone d'étude.

Les alpages*

- Sur les 32 communes de l'aire d'étude, 29 ont des unités d'alpages qui représentent en tout : 62 527 ha pour 203 unités.

Leur répartition est la suivante :

| Cantons | Nb d'unités | % du total | Surface ha | % du total |
|--------------------|-------------|------------|------------|------------|
| Colmars | 79 | 39 % | 30 350 | 49 % |
| Annot | 22 | 11 % | 6 412 | 10 % |
| Castellane | 54 | 27 % | 13 412 | 21 % |
| Entrevaux | 20 | 10 % | 6 011 | 10 % |
| St André les Alpes | 28 | 14 % | 6 342 | 10 % |
| Total | 203 | 100 % | 62 527 | 100 % |

- Le canton de Colmars regroupe à lui seul plus d'un tiers des unités d'alpage du territoire d'étude et près de la moitié des surfaces.
Il s'agit, on s'en doutera, d'unités d'altitude et également de moyenne altitude.
- Le canton de Castellane avec 21 % de la surface totale des alpages regroupe principalement des unités de la catégorie territoire pastoral U6.
- Les autres cantons comptent chacun pour 10 % de la surface totale d'estive avec une répartition variée des différentes catégories, liée aux spécificités des territoires cantonaux.
- Les estives concernent pour beaucoup des propriétés domaniales ou communales soumises. La gestion est maîtrisée au travers des cahiers des charges mis en place par l'ONF et par le Parc du Mercantour sur son territoire.
- Les unités d'altitude sont souvent exploitées par des groupements pastoraux regroupant des troupeaux importants sous la garde de bergers salariés.
Exemple : 8 000 brebis pour une dizaine d'éleveurs au groupement de Thorame Basse. Accessibles à pied, ces estives font l'objet d'entretien des parcs et cabanes.
Les unités intermédiaires sont plus souvent exploitées de façon individuelle avec des troupeaux plus petits (300 / 400 têtes).
- Entretien des surfaces et des paysages, emplois saisonniers, valorisation des potentiels complémentaires en matière de production fourragère : tels sont les intérêts de ce système, sans parler du rôle culturel et touristique de la transhumance.

* Source : données du CERPAM. Voir tableaux en annexe.

- Les conflits d'usage semblent (quasi) absents.
Des difficultés liées à la maîtrise du foncier apparaissent, avec la présence de nouveaux propriétaires dont les exploitations sont situées hors département.

☐ Commentaires

| Handicaps | Atouts |
|--|--|
| → Des conditions naturelles difficiles, de fortes contraintes s'appliquent à l'activité agricole | → Une organisation efficace pour valoriser les potentiels complémentaires notamment avec les estives |
| → Une diminution du nombre des exploitants | → Des organisations collectives : estive, irrigation |
| → Des secteurs où la viabilité agricole semble compromise | → La présence de jeunes agriculteurs motivés par leur métier |
| → Une mono-production ovine, ce qui rend fragile l'économie | → Des démarches qualité pour la production ovine dominante, une image qualité pour le miel |
| → Des produits peu transformés donc à faible plus-value locale | → Des bassins de consommation importants à proximité |
| | → Des recherches de diversification engagées (de production, d'activités) |

C. Enquête services et équipements

1. Objectif de l'enquête

Cerner la qualité et la quantité des services et des équipements proposés aux habitants du pays, en distinguant :

- les habitants permanents
- les propriétaires de résidences secondaires

2. Méthode

Questionnaire auto administré.

Plan d'échantillonnage devant permettre d'exploiter :

400 questionnaires concernant :

- un échantillon de la population résidente des communes
- trois segments cibles

100 questionnaires concernant le segment de la population disposant d'une résidence secondaire dans le Pays des 3 V (phase ultérieure).

Deux voies de retour :

- Par lettre T
- Par mairie.

3. Plan et structuration de l'échantillon

- **un sondage sur échantillon représentatif de la population permanente du territoire**
soit **250 questionnaires** répartis selon méthode des quotas sur le critère effectif de la population résidente des communes
- **un sondage sur segments cibles**
soit **50 personnes âgées** dont :
 - 20 de 65 ans à 75 ans
 - 20 de 75 ans à 85 ans
 - 10 > 85 ans
soit **50 ménages avec enfants** dont :
 - 20 avec 1 enfant
 - 20 avec 2 enfants
 - 10 avec > 2 enfants

 - 20 < 6 ans
 - 15 - de 7 à 12 ans
 - 15 - de 13 à 18 ans
soit **50 saisonniers** dont
 - 30 "locaux" (département)
 - 20 " extérieurs"
- **un sondage sur échantillon représentatif des résidents secondaires** (opération prévue ultérieurement par le Pays 3 V et organisé par lui-même).

4. Diffusion des questionnaires destinés aux habitants permanents

La diffusion des questionnaires aux habitants permanents a été réalisée par le Pays des 3 V. 650 questionnaires ont été envoyés selon la décomposition reprise dans le tableau ci-après.

| N°insee | Communes | Population 1999 | Poids relatif de chaque commune | Nombre questionnaires envoyés |
|---------|-----------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------------------|
| 4006 | Allos | 637 | 7,84 | 51 |
| 4025 | Beauvezer | 278 | 3,42 | 22 |
| 4061 | Colmars | 374 | 4,60 | 30 |
| 4218 | Thorame Basse | 151 | 1,86 | 12 |
| 4219 | Thorame Haute | 174 | 2,14 | 14 |
| 4240 | Villars Colmars | 209 | 2,57 | 17 |
| 4005 | Allons | 81 | 1,00 | 7 |
| 4136 | La Mure Argens | 249 | 3,07 | 20 |
| 4099 | Lambruisse | 70 | 0,86 | 6 |
| 4133 | Moriez | 178 | 2,19 | 14 |
| 4007 | Angles | 67 | 0,82 | 5 |
| 4173 | Saint André les Alpes | 818 | 10,07 | 65 |
| 4008 | Annot | 989 | 12,18 | 79 |
| 4115 | Méailles | 87 | 1,07 | 7 |
| 4090 | Le Fugeret | 168 | 2,07 | 13 |
| 4032 | Braux | 118 | 1,45 | 9 |
| 4174 | Saint Benoît | 112 | 1,38 | 9 |
| 4224 | Ubraye | 85 | 1,05 | 7 |
| 4236 | Vergons | 108 | 1,33 | 8 |
| 4039 | Castellane | 1508 | 18,57 | 120 |
| 4148 | Peyroules | 136 | 1,67 | 11 |
| 4092 | La Garde | 56 | 0,69 | 5 |
| 4069 | Demandolx | 94 | 1,16 | 7 |
| 4171 | Rougon | 85 | 1,05 | 7 |
| 4183 | St Julien du Verdon | 108 | 1,33 | 8 |
| 4210 | Soleilhas | 95 | 1,17 | 8 |
| 4042 | Castelet les Sausses | 106 | 1,31 | 8 |
| 4076 | Entrevaux | 742 | 9,14 | 59 |
| 4043 | Val de Chavagne | 48 | 0,59 | 5 |
| 4170 | La Rochette | 53 | 0,65 | 5 |
| 4194 | Saint Pierre | 73 | 0,90 | 7 |
| 4202 | Sausses | 65 | 0,80 | 5 |
| | | 8122 | 100,00 | 650 |

5. Méthode de dépouillement des questionnaires concernant la population permanente

Sur les 650 questionnaires envoyés, en respectant la règle de la proportionnalité entre le nombre de questionnaires envoyés et la population permanente de chaque commune, 155 questionnaires retournés ont pu être exploités.

Ils ont fait l'objet d'une saisie, questionnaire par questionnaire, au moyen d'un masque de saisie (sorte de formulaire) créé spécialement pour cette enquête en utilisant le logiciel Question®.

Les données ont ensuite été traitées par :

- des tris à plat : nombre de réponses obtenues pour chaque modalité possible (exemple moyennement satisfait, très satisfait, ...) et pour chaque item ou rubrique (exemple : boulangerie, pharmacie, ...),
- des tris croisés : nombre de réponses obtenues concomitamment pour deux variables, par exemple l'une sur le degré de satisfaction pour un service (déneigement) et l'autre sur un élément de signalétique (canton de résidence).

A noter : pour conserver du sens à ces tris croisés (c'est-à-dire une population de répondants suffisante), des regroupements ont été opérés dans les items (exemple : artisanat du bâtiment).

Par ailleurs, plusieurs types de croisement ont été testés, en particulier ceux prévus au point 3, en fonction de relations potentielles a priori logiques. N'ont été conservés dans le rapport que les tris pertinents et fiables. Du fait du nombre important d'items, le croisement avec le canton de résidence s'est avéré souvent le plus chargé de sens pour le Pays.

Les réponses ouvertes, qui pouvaient aboutir à une grande dispersion de réponses, ont fait l'objet d'un sondage préalable au dépouillement. Celui-ci a permis de discerner quelques grands thèmes majeurs, d'opérer la saisie des questionnaires avec le même outil et ensuite d'appliquer les mêmes types de traitement que pour les questions fermées.

6. Résultats concernant la population permanente

Ce chapitre est un condensé des résultats obtenus. Les résultats détaillés font l'objet d'un rapport complet.

6.1. Représentativité des répondants par rapport au Pays

- Questionnaires retournés exploités : 155
soit un taux de retour de 24 %, c'est-à-dire un taux correct^(*)
- Bonne représentativité d'ensemble des cantons dans ces réponses avec :
 - une légère sur-représentation du canton de ST ANDRE LES ALPES par rapport à son poids démographique dans le Pays 3V (28 % des réponses – 18 % de la population),
 - une légère sous-représentation du canton d'ANNOT (15 % des réponses – 20 % de la population).

^(*) Ceci ne représente toutefois que 2,4 % des habitants de plus de 18 ans du Pays 3V.

- les répondants sont majoritairement et à part égale des employés et des retraités (48 répondants pour chacun soit 31 % des répondants chacun),
- la plupart travaille et réside dans le même canton.
N.B. : ce dernier point peut revêtir une certaine importance par rapport aux habitudes d'achat et de consommation de service en minimisant les tendances "d'évasion" de consommation au lieu de travail (les gens utilisent les commerces et services là où ils travaillent).

62. Les items qui mobilisent et ceux qui "indiffèrent"

- Plus de deux personnes sur trois (soit plus de 100 sur 155) se sont exprimées sur 14 items que l'on peut donc considérer comme les équipements et services essentiels pour les résidents du Pays 3V. Il s'agit de :
 - l'alimentation de base (boulangerie, boucherie, épicerie, ...),
 - la santé du quotidien (médecine générale, pharmacie),
 - les possibilités de déplacement par route (entretien routier, déneigement, carburant),
 - le courrier,
 - la réception TVet sans doute plus surprenant, la collecte des ordures ménagères, avec une mention spéciale pour le déneigement, sujet potentiellement sensible dans cette région et pour lequel 142 personnes ont répondu.

Mais si les habitants ont fortement répondu à ces items, c'est aussi dans un sens très positif : 66 à 80 % des personnes sont satisfaites à très satisfaites de ces équipements et services.

- A l'opposé moins d'une personne sur trois ont répondu aux items concernant :
 - le logement,
 - la petite enfance,
 - plusieurs métiers de l'artisanat du bâtiment.

Quelques éléments possibles d'explication :

- la typologie de l'habitat, marquée par un caractère rural avec une forte proportion de propriétaires-occupants : le logement ne serait pas une préoccupation pour eux,
 - la décomposition importante des métiers du bâtiment dans le questionnaire (8 items) : les résidents ne sont pas forcément confrontés à tous les corps de métiers,
 - petite enfance : une interrogation subsiste car plus de 40 % des répondants peuvent être concernés directement ou indirectement par ce sujet vu leur âge (tranche des 25 – 49 ans), et 25 autres pour cents sont des grands-parents potentiels (50 – 65 ans).
- Quelques nuances dans les réponses :
 - le tri sélectif : 39 personnes soulignent le manque de ce service,
 - déneigement : les cantons d'ALLOS et d'ANNOT regroupent proportionnellement plus de personnes non satisfaites,
 - entretien des routes : les mécontents sont également plutôt des habitants des cantons d'ALLOS et ANNOT,
 - éducation-jeunesse : sont notées en remarque des difficultés liées à l'éloignement du service,
 - santé : l'accès aux services spécialisés pose problème à cause de l'éloignement.

A noter aussi quelques remarques, illustrant la richesse des réponses :

- manque de confort au cinéma de CASTELLANE,
- magasin de bricolage absent,
- distributeur d'essence 24 h / 24 absent,
- restauration : qualité à améliorer et diversification à trouver.

63. Les questions ouvertes

- Les meilleurs et les moins bons équipements et services :

- les services de base sont, de loin (41 réponses), les meilleurs, ce qui corrobore les éléments du paragraphe 62,
- les services les moins bons concernent la voirie / transport (38 réponses), Est-ce en contradiction avec le paragraphe 62 ? ou bien est-ce qu'en question ouverte les habitants se focalisent sur les améliorations à apporter ?
Apparaissent également :
les services de base (20 réponses), sports / loisirs / culture (7 réponses) ainsi que télécommunications (7 réponses) et éducation / jeunesse (6 réponses), le reste étant très dispersé à faible effectif de réponses.

- Les équipements / services manquants

Ce sont sports / loisirs / culture : 29 réponses (30 % des répondants) ; il semble exister un lien avec le niveau de revenu. Il s'agit plutôt de foyers à revenu supérieur à 120 000 F par an.

Sont ensuite cités par une quinzaine de personnes chacun, les items santé / action sociale, éducation / jeunesse, services de base.

- Atouts et handicaps du Pays des 3 V

- Très majoritairement les habitants considèrent que l'atout du Pays des 3 V c'est l'environnement (87 réponses soit 80 % des 104 réponses), et en deuxième position mais loin derrière le tourisme (30 réponses soit 17 %).
Les réponses sont sur cette question très concentrées.
- La formulation des handicaps est plus dispersée mais se dégagent :
 - la voirie / transport dans une connotation enclavement nettement perceptible dans les commentaires (53 réponses sur 101),
 - l'emploi avec 15 réponses, dans le sens du déficit d'offre d'emplois dans le Pays.

Ont également été notées des remarques concernant le manque d'animation hors saison touristique et la mauvaise qualité de certaines infrastructures touristiques (remontées mécaniques).

- Pertinence du Pays des 3 V

Cette question a sans doute paru obscure aux enquêtés et seules 38 personnes (25 %) y ont répondu.

Les réponses ont été classées en deux groupes : jugement positif et jugement négatif. 27 des 38 répondants (70 %) ont porté un jugement positif sur la pertinence du Pays.

- **Priorité pour l'avenir du Pays**

Les habitants se sont largement exprimés sur ce sujet (102 réponses sur 155), signe de leur intérêt.

Leurs réponses multiples sont dispersées sur de nombreux items mais les regroupements en grandes thématiques font apparaître des tendances nettes.

L'avenir du Pays passe par le tourisme (22 réponses sur 102) et l'emploi (18 réponses), le tourisme étant plus souvent cité dans les cantons d'ALLOS et de ST ANDRE LES ALPES, l'emploi plutôt à ST ANDRE LES ALPES.

Conclusions

L'environnement est un élément phare du Pays des 3 V, des efforts en faveur du tourisme et de l'emploi constituent des clés pour l'avenir de ce territoire.

Si les habitants sont globalement satisfaits des services et équipements liés à la vie quotidienne, ils ont souligné des besoins d'amélioration en terme de qualité des services, de gamme, de diversité. Ils ont également mis en évidence l'importance stratégique des facilités de déplacement pour accéder aux services spécialisés présents hors zone.

Quelques thèmes mériteraient des approfondissements comme les items éducation / jeunesse.

2^{ème} partie : Les facteurs externes

La partie diagnostic précédente s'est attachée à mettre en évidence les forces et faiblesses internes du territoire du Pays 3 V par rapport :

- à l'espace physique et naturel
- à l'espace organisé et exploité par les hommes
- aux hommes, à leurs organisations et à leurs activités sur le territoire.

Cette partie examine l'environnement extérieur du Pays 3 V. Elle permet de repérer quelques tendances et dresse une liste indicative des opportunités et menaces qui peuvent rejaillir sur son développement et sur les composantes structurantes de son économie.

| Infrastructures et grands équipements - Flux de population et d'activités -TIC | |
|---|---|
| <i>Tendances actuelles</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mouvement de retour au pays de jeunes retraités - Développement des TIC* (88 % de la population des Alpes de Haute Provence est desservie par au moins un opérateur pour le téléphone portable) | |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'un bassin de population important constituant un potentiel de consommateurs pour les produits agricoles, artisanaux, de tourisme, de loisirs, de culture du territoire Pays 3 V - Arrivée du TGV méditerranée - Réalisation de l'A585 (Peyruis-Digne) et amélioration des RN 85 et RN 202 - Train des pignes et liaison routière assez rapide avec les Alpes Maritimes et la Côte d'Azur - Mouvement de migration de la Côte vers l'arrière-pays pour des raisons économiques | <ul style="list-style-type: none"> - Lenteur ou retard à la mise à niveau du réseau routier principal - Concurrence du littoral pour capter des flux touristiques et autres - Capacités financières très supérieures des départements du sud pour faciliter l'accueil de population et d'entreprises - Pérennité incertaine ou modification des modalités d'attribution des aides sociales pour les populations en difficultés qui s'installent dans l'arrière-pays - Retards (arrêts ?) de la construction de l'A51 vers Grenoble |

* TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

Emploi et développement économique

Tendances actuelles de la conjoncture économique et de l'emploi

- Croissance mondiale moins soutenue en 2001 qu'en 2000 (+ 5 %)
- Incertitude des banquiers sur la capacité des entreprises à composer avec la croissance sans se laisser décrocher
- Difficultés de recrutement rencontrées par les chefs d'entreprises
- Tassement du RBE des entreprises industrielles (-10%)
- Taux de chômage en PACA (12,9%) supérieur de 3,5 points au taux de chômage national
- Passage à la monnaie unique au 01/01/2002
- Obligation pour les chefs d'entreprises d'établissements hospitaliers de respecter les principes du SROS (Schéma régional d'organisation sanitaire) dont l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation) est garante
- Stratégies et conventions – procédures : CPER / Contrat Montagne / ... et Charte régionale pour l'emploi (Conseil Régional / CRCI)

opportunités

- Etude récente mettant en évidence que 77 % des étudiants et des jeunes cadres espèrent pouvoir travailler en Province

menaces

- Pratiques de recrutement des entreprises dépassées, perte de capacité à recruter et à gérer le personnel (Direct. Rég. ANPE)
- Conditions de travail très difficiles dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration (Direct. Rég. ANPE)

Tourisme

Tendances actuelles

- Développement des temps de loisirs et des courts séjours
- Recherche d'espaces, de nature, d'authentique
- Demande croissante pour les produits de loisirs liés à l'eau
- Evolution rapide de la demande en hébergement et en prestations (qualité, quantité) exemples : produits autocars, famille, jeunes, découverte, courts séjours...
- Développement de la promotion et des ventes des destinations touristiques au niveau international et non micro-local

Opportunités

- Mise en place de l'euro facilitant les échanges transfrontaliers et européens
- Arrivée du TGV méditerranée qui devrait attirer encore plus de Parisiens et de Lyonnais pour des courts séjours
- Nouveaux concepts (Auberge de Pays) intéressant le Département des Alpes de Haute Provence

Menaces

- Concurrence du littoral dès le mois de mars
- Concurrence des Alpes du Nord pour le ski connaissant moins d'aléas climatiques
- Fragilité de l'ancrage de nombreux prestataires touristiques originaires de l'extérieur

Agriculture, forêt, eau, ressources naturelles

Tendances actuelles

- Boom du bio dans la grande distribution
- Crise de confiance des consommateurs dans la qualité des produits
- Crise agricole (vache folle, fièvre aphteuse)
- Bonne image de marque des produits issus des zones de montagne
- Recherche d'énergies renouvelables, peu polluantes

opportunités

- Bassin de consommation important et proche (+ Italie pour les champignons)
- Loi sur la forêt, réflexions d'après tempêtes, visant à rationaliser et mieux valoriser la production forestière nationale

menaces

- Pressions/contraintes accrues sur les productions agricoles (sécurité sanitaire et environnementale)
- Concurrence étrangère et OMC pour les ovins
- Réduction des soutiens à l'agriculture de montagne et des compensations des handicaps
- Marché du bois encombré par les produits des tempêtes de 1999

Logement - Cadre de vie - Enfance

Tendances actuelles

- Recherche de cadre de vie de qualité, de rapports conviviaux et « vrais »
- Départ à la retraite de gens jeunes capables de s'investir dans la vie communale ou associative
- Attraction des départements du sud pour les retraités

Opportunités

- Loi SRU et volonté de créer 60 000 à 70 000 nouveaux logements HLM par an

Menaces

- Décision de l'Etat entraînant la disparition de services publics pour cause de non rentabilité
- Pressions accrues sur le budget du Conseil Général, notamment pour la voirie, l'aide sociale, les actions pour les personnes âgées...limitant les capacités d'intervention
- Développement de la violence à l'école

| Patrimoine naturel, architectural, culturel | |
|--|--|
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilité accrue pour la protection et la valorisation des richesses patrimoniales : découverte, études, pédagogie, entretien, surveillance - Mise en place de signes distinctifs (labels...), de moyens financiers de gestion et d'investissement, de documents-cadre de maîtrise (ZPPAUP, Grands sites, SAGE, CTE...) | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de concertation ou d'implication locale pour définir les modalités de gestion - Problèmes de statut incertain pour les emplois jeunes souvent recrutés dans ces secteurs d'intervention et qui assurent la dynamique - Pérennité mal assurée des dispositifs financiers d'aide et des procédures mises en place |

3^{ème} partie : Pertinence de l'aire d'étude

En parallèle au contenu possible d'un projet de développement du territoire, se pose la question de la pertinence de l'aire envisagée pour porter un projet de Pays.

D'après la doctrine de l'Etat (DATAR), un Pays est un territoire de projet qui fédère de multiples acteurs et dont la pertinence peut être approchée au travers de trois composantes :

- la cohésion du territoire : géographique, culturelle, économique ou sociale,
- la volonté de travailler en commun : les structures intercommunales, les organisations supra-communales associatives...
- la capacité du territoire à dépasser les différences et les spécificités et à produire un projet commun de développement.

Le Pays doit à la fois :

- être distinct des territoires alentours,
- rester en cohérence avec les orientations majeures du Département, de la Région - dont il constitue une composante-, de l'Etat,
- être capable de s'accorder avec les autres structures intercommunales exerçant des compétences sur son territoire, comme les Parcs Naturels.

Nous examinons ces points dans les paragraphes qui suivent.

1. Le territoire

11. Critères de cohésion

L'arrondissement de Castellane, comme tout vaste territoire, est forcément tirailé par des forces centrifuges qui s'exercent bien sûr davantage sur ses bordures : l'histoire, l'évolution de l'économie et la localisation des sources d'emplois, le relief, l'état des liaisons routières et ferroviaires et les conséquences sur les temps de parcours pour accéder aux pôles d'emplois et de services en constituent les raisons principales.

Ainsi, le secteur d'Annot/Entrevaux a des habitudes de vie avec Nice, celui du moyen Verdon avec le haut Var.

Cependant, en grande majorité, les habitants du territoire 3 V restent dépendants de la ville de Digne, la préfecture, pour l'accès aux équipements et aux services de rang supérieur et particulièrement pour les services essentiels comme la santé (voir chapitres armature urbaine et déplacements).

D'autre part, Castellane, sous-préfecture du territoire, assure un relais dans les fonctions administratives et de service public pour tous les habitants de cette zone.

En dehors de ces questions d'attraction, l'organisation globale du territoire 3 V s'articule nettement autour de trois secteurs distincts :

- le haut Verdon (la Vallée) : dédié à la haute montagne, fortement dépendant de l'activité neige et de la station d'Allos mais avec aussi un pôle agricole dynamique
- le moyen Verdon (St André les Alpes/Castellane), influencé par les activités nautiques sur le Verdon – de façon aiguë à Castellane - et le tourisme d'été
- la région à l'est du col de Toutes Aures, tournée vers Nice, espace intermédiaire dont les potentiels touristiques et agricoles sont plus modestes et diffus mais qui constitue la porte vers les Alpes maritimes.

Malgré ces particularités, des points communs forts existent :

- les habitants se sentent d'abord et avant tout des Alpes de Haute Provence, et non pas Varois ou Niçois
- ils appartiennent à un même secteur géographique longtemps difficile d'accès, centré sur la vallée du Verdon amont,
- le cadre de vie est celui de la moyenne et de la haute montagne dont les contraintes et les potentiels ont façonné les mentalités, l'organisation et le développement socio-économiques
- l'économie présente une grande homogénéité et des traits dominants de territoire rural : elle est marquée par la tradition agricole du pastoralisme et l'élevage ovin comme production majoritaire, par la faible industrialisation – qui n'exclut pas la présence de quelques entreprises à effectifs salariés importants -, par un artisanat basé sur les métiers du bâtiment (caractéristique rurale classique), et par la quasi mono-activité touristique
- Les problèmes de fond rencontrés sont communs : faible densité de population, maintien des services, création d'emplois, maîtrise du développement touristique, communication routière, moyens financiers... (voir matrice plus loin), avec bien entendu une déclinaison et des intensités dans ces problèmes différentes dans chacun des trois secteurs.

→ La cohésion du Pays 3 V repose sur :

- le sentiment commun d'appartenance au quart sud-est du département des Alpes de Haute Provence
- la similitude de l'organisation socio-économique et des problèmes posés
- l'influence de la montagne sur la vie quotidienne et les activités.

12. Critères discriminants

Les critères géographiques (trois entités) et l'attractivité vers deux pôles urbains distincts (Digne, Nice) sont les deux principaux critères discriminants qui pourraient mettre en cause la cohésion du Pays des 3 V. Ils prennent d'autant plus d'importance pour la partie Est du territoire. Toutefois, le Pays ne doit pas se raisonner qu'en bassins de vie. La position des deux communes chefs lieux de canton de la partie Est du territoire sera déterminante pour l'avenir et la cohésion du Pays des 3 V.

13. Cohérence avec d'autres acteurs territoriaux

Le Parc National du Mercantour a une vocation de protection stricte du sanctuaire que constitue sa zone centrale.

En ce qui concerne la zone périphérique, seules les communes d'Allos et de Colmars les Alpes sont concernées pour partie de leur territoire.

L'organisation d'un partenariat entre le Parc du Mercantour et le futur Pays pour les actions concernant cette partie de territoire à double appartenance est d'autant plus facile qu'aucune stratégie n'est encore arrêtée de part et d'autre.

Le champ de collaboration est donc totalement ouvert.

La situation est différente avec le Parc Naturel Régional du Verdon :

- son territoire recoupe 7 communes du futur Pays
- sa charte décrit ses missions de façon très large et englobe aussi bien par exemple le développement économique que la valorisation touristique des potentiels locaux ou la promotion des gorges du Verdon.

Le recadrage des actions du PNR du Verdon actuellement engagé par la structure et la DIREN et la perspective du renouvellement de sa charte dans trois ans fournissent l'occasion de discuter d'éventuelles réorientations ou recentrages du PNR du Verdon et de collaborations avec de nouveaux partenaires comme le Pays 3 V dans des domaines jugés non prioritaires par et pour le PNR.

Une convention de partenariat sera établie pour préciser le rôle de chaque structure par rapport aux communes à double appartenance notamment en terme de tourisme et de promotion touristique.

Dans le même ordre d'idée, la Réserve Géologique de Haute Provence devra être associée au projet du Pays 3 V de même que le Syndicat Mixte des Pays du Verdon.

2. La capacité de collaboration du territoire

21. Les acquis

Les communes et structures du territoire 3 V évoluent peu à peu dans l'appréhension des problèmes et la recherche de solutions à un niveau géographique plus large et plus global.

Ont participé à cette évolution

- la mise en place de programmes LEADER
- l'action de syndicats intercommunaux dépassant le cadre cantonal et permettant les échanges plus larges : SIVU d'aménagement du Verdon, syndicat d'électrification
- l'action de partenaires à assise territoriale large : PNR du Verdon – malgré ses récentes difficultés de reconnaissance et d'organisation,
- le démarrage de procédure de concertation élargie comme le SAGE Verdon

et aussi

- l'action de fond conduite par l'Association Pays de Peiresc auprès de nombreuses communes du territoire, de leurs partenaires, des habitants et de l'extérieur,
- les mises en réseau de certains acteurs locaux comme les collèges.

→ Pays 3 V : un acquis d'approche large des questions et de dialogue pluri-partenarial

22. Le renforcement de l'intercommunalité

On notera en préambule que **toutes les communes** de l'aire d'étude appartiennent à au moins une des structures intercommunales adhérentes à l'Association du Pays 3 V.

En matière d'intercommunalité, le renforcement de la solidarité intercommunale en est encore à ses débuts.

Une seule communauté de communes a vu le jour et le district existant a un territoire limité.

La crainte de perdre son indépendance, son pouvoir de décision, son pouvoir d'action au plus près des besoins estimés de la commune... a souvent été exprimée par les maires.

L'intercommunalité à la carte réglait un certain nombre de problème en évitant de se dessaisir de compétences.

Toutefois les nécessités pratique et financière amènent à réviser peu à peu ces jugements. La création de l'Association Pays 3 V en est une première illustration, des SIVOM envisagent leur transformation à brève échéance.

La structure de Pays, dès avant la formalisation officielle du Pays, devra faire œuvre de pédagogie pour expliquer les rôles de chaque niveau d'organisation territoriale. De même, les simulations de passage de SIVOM cantonaux à communautés de communes devraient être proposées et généralisées pour améliorer l'information et permettre d'alimenter concrètement la réflexion sur cet important sujet qui engage durablement l'avenir des communes.

→ Pays 3 V : un territoire structuré par l'intercommunalité, évoluant peu à peu vers une solidarité plus étroite des communes.

23. Des relations franches

Les relations entre élus et structures dans le Pays 3 V sont bonnes – avec une petite difficulté en voie d'être normalisée pour le PNR du Verdon.

On ne note pas de conflit de personnes cristallisant des problèmes politiques.

De même on ne note pas de tensions/oppositions manifestes entre chef-lieux de canton et communes du canton.

Ces deux éléments sont favorables à la construction d'un dialogue serein et actif pour le Pays.

Par ailleurs, le leader du projet de pays, président de l'Association Pays 3 V, et l'agent de développement en charge du dossier sont appréciés tant en interne qu'en externe ce qui constitue un atout pour le projet.

3. Conclusion : l'avis de SOMIVAL

Le territoire d'étude du Pays 3 V paraît donc en mesure de :

- travailler avec l'ensemble des structures intercommunales qui le compose
- associer des partenaires du monde professionnel, associatif... à son projet
- dégager des axes communs d'intérêt ou de problèmes à traiter
- étudier des collaborations avec les Parcs Naturels et la Réserve Géologique
- se démarquer des territoires qui l'entourent
- se faire représenter par un porte-parole reconnu

La reconnaissance par l'Etat du territoire d'étude en périmètre d'étude nous paraît donc être la première étape à franchir pour permettre la création du Pays des 3 V.

4^{ème} partie : Synthèse territoriale

- ◆ Les éléments essentiels du diagnostic sont représentés ci-après dans leur expression territoriale au moyen de 3 cartes :
 - les flux de population
 - les points faibles du territoire
 - les points forts du territoire.

- ◆ Ils sont mis en forme dans le tableau récapitulatif qui constitue la matrice atouts / handicaps – opportunités / menaces. Elle permet de mettre en convergence des éléments de l'analyse interne et des éléments de l'analyse externe*.

- ◆ A partir de cette matrice, des lignes de force se dégagent que nous avons traduites en terme d'enjeux pour le développement du territoire du Pays 3 V.

Ces enjeux de développement sont complétés par un cinquième enjeu qui concerne l'organisation des acteurs du Pays 3 V.

- ◆ Une conclusion temporaire est apportée sur la question de fond : quel projet pour quel territoire ? ouvrant le débat avec les acteurs locaux, qui peut s'appuyer également sur 2 cartes proposant des scénarios d'évolution : l'un tendanciel, l'autre intégré.

* Les libellés des atouts/handicaps et des opportunités/menaces ont été condensés pour rester dans le cadre d'une synthèse. On se reportera aux 1^{ère} et 2^{ème} parties du rapport pour plus de détail.

carte

Les flux de population

- Des migrations alternantes domicile/travail importantes :
 - en interne vers les pôles d'emploi principaux qui correspondent aux chefs-lieux de canton + la station de tourisme d'Allos,
 - en externe vers, d'une part Digne, d'autre part Nice.

Cette grande mobilité permet de maintenir des résidents permanents sur le territoire mais suppose des conditions routières convenables. Elle peut rejaillir également sur les questions de disponibilité pour les activités/animations sur la zone et sur les habitudes d'achat.

- La partie sud du territoire, zone d'accueil de population à difficulté économique et d'insertion en provenance de la Côte, entraînant des besoins en terme d'actions sociales.
- Des mouvements saisonniers de résidents secondaires en provenance du sud, profitant de l'arrière pays que constitue pour eux le territoire d'étude à la belle saison.
- Des mouvements quantitativement importants de "régionaux" pour les sports d'hiver vers Allos et de touristes de toutes origines pour l'été vers Castellane, créant des déséquilibres difficiles à gérer (équipements et services publics et privés).

carte

Les points faibles du territoire

- Pour le secteur d'Allos, un immobilier touristique et des équipements touristiques qui ne sont plus toujours en phase avec la demande du marché.

- Pour le secteur de Castellane, une forte pression des sports extrêmes qui entraîne des tensions dans la valorisation touristique.

- Pour le secteur d'Annot/Entrevaux, un positionnement encore mal défini en terme de vocation de la zone.

- Pour l'ensemble du territoire d'étude :
 - une économie très dépendante du tourisme et très marquée par la saisonnalité,
 - des contraintes d'organisation des services et de rentabilité des activités et des services liées d'une part à la configuration de montagne du territoire, d'autre part à la faible densité de population permanente et aux fortes variations de population,
 - des difficultés à retenir les jeunes, notamment à cause des faibles perspectives d'emploi qui leur sont offertes,
 - un retard dans les équipements de base, pourtant nécessaires pour le maintien des habitants et l'accueil de nouveaux arrivants,
 - une économie non déclarée (meublés...) qui gêne les tentatives de mise en cohérence et synergie des potentiels locaux,
 - des dessertes routières et ferroviaires subissant de fortes contraintes techniques et mal adaptées aux besoins actuels.

carte

Les points forts du territoire

- La présence du Verdon, axe de continuité pour une bonne partie du territoire, objet d'intérêt et d'actions communes.

- Une ligne ferroviaire qui, malgré des difficultés, relie Digne à Nice et offre des potentiels de développement touristiques et économiques.

- Un réseau de bourgs-centres bien équipés qui maillent le territoire et assurent les services à la population.

- Une position stratégique de carrefour pour Saint André les Alpes qui peut induire un développement intéressant.

- Un territoire renfermant des espaces de production agricole de qualité, adaptée à la particularité et la sensibilité du milieu et des espaces de production forestière vastes mais à valoriser.

- Un espace de qualité (qualité du milieu, qualité de vie) offrant des complémentarités intéressantes (milieux alpins / milieux méditerranéens, haute montagne / moyenne montagne, potentiels touristiques de station / tourisme diffus, patrimoine naturel / patrimoine culturel...).

- Des bassins de population importants à proximité (Côte d'Azur, Lyon), potentiel de débouchés pour les produits locaux : consommateurs de produits agricoles, touristes de courts séjours, résidents secondaires, captation de vacanciers venant sur la Côte d'Azur...

ATOUTS / HANDICAPS

| ATOUTS |
|---|
| Territoire de montagne, conjonction de milieux alpins et de milieux méditerranéens |
| Ressources naturelles riches et variées : aérologie, neige, champignons, forêt, eau... |
| Patrimoine naturel et architectural varié et de grande valeur |
| population stabilisée |
| Bon maillage de bourgs-centres bien équipés |
| Nombreux services, équipements sportifs, culturels |
| Habitude et organisation (partielle) pour répondre aux contraintes de la faible densité de population |
| tissu associatif dynamique |
| qualité du cadre de vie |
| agriculture qui entretient l'espace |
| Notoriété du Verdon et d'Allos |
| L'Est du territoire : porte du 04 pour les Alpes Maritimes |
| Importante activité touristique ; Deux saisons touristiques |
| Rayonnement culturel de l'Association de Peiresc |
| HANDICAPS |
| Contraintes de la zone de montagne (**) |
| diminution des jeunes et jeunes actifs |
| densité démographique très faible |
| Peu d'emplois au pays pour les jeunes |
| 70% des logements sont des résidences secondaires |
| Fortes variations de population dans l'année |
| Services manquants pour les habitants permanents |
| des retards dans les équipements de base pour l'accueil de nouveaux habitants |
| Réseau de communication mal commode en interne et vers l'extérieur (route, fer) |
| Besoins de gros investissements pour certains équipements structurants (train des pignes, Allos) |
| Tourisme : presque une mono-activité |
| Aléas de l'enneigement |
| Immobilier touristique ancien et inadapté |
| Forte saisonnalité des activités → nombreuses difficultés (*) |
| Faible diversification des activités et du tourisme |
| Faible maîtrise du parc locatif touristique |
| Des conflits d'usages pour le Verdon |
| Agriculture mono-productive (ovin) |
| Forêt partiellement exploitée et de qualité médiocre |
| Actions dispersées des communes, des professionnels (tourisme, loisirs...) |

(*) emplois précaires, services fermés, fortes variations d'activités, difficultés à rentabiliser les investissements ou les services...

(**) difficultés des communications, déplacements internes dans la zone, climat rude... → services au 3è et 4è âge

OPPORTUNITES / MENACES

| | |
|---|---|
| Bassin de population important à proximité | TENDANCES ET OPPORTUNITES FAVORABLES |
| développement des temps de loisirs et des courts séjours | |
| Raccordements autoroutiers et arrivée du TGV | |
| Recherche d'espaces sauvages, de nature, d'authentique | |
| Recherche de cadre de vie de qualité et de convivialité | |
| Bonne image de marque de la montagne et de ses produits | |
| Demande croissante pour eau de consommation et loisirs | |
| De plus en plus de « jeunes » retraités actifs | |
| Développement des relations transalpines Provence/Piémont | |
| IUT de Digne, Projet Université de Charleston | |
| SAGE, CTE... organisant les usages | |
| Loi sur la forêt, réflexions globales de l'"après tempête" | |
| vieillesse de la population et départ des jeunes | MENACES |
| Concurrence du littoral dès le mois de mars | |
| Décalage entre l'offre locale et les attentes des « clients » (habitants, touristes, entrepreneurs) | |
| disparition des services publics par souci de rentabilisation économique | |
| Tensions/conflits vis-à-vis des prestataires touristiques extérieurs | |
| Pression sur la consommation de viande ovine, sur la qualité des lait et fromages (chèvres) | |
| Concurrence étrangère et OMC pour les ovins | |
| Réduction des soutiens à l'agriculture de montagne et à la compensation des handicaps | |
| Lenteur/retard pour la mise à niveau du réseau routier | |

Pays 3 V – Diagnostic stratégique
matrice AHOM format A3

Un cinquième enjeu : l'organisation des acteurs locaux

| Enjeu | Libellé de l'enjeu | Bénéfices attendus | Quelques moyens possibles |
|--------------|---|--|--|
| Enjeu n°5 | Définir des priorités et des stratégies | <ul style="list-style-type: none"> - mieux utiliser les crédits d'aides disponibles - éviter/limiter les concurrences entre projets - promouvoir des projets en phase avec les besoins - développer les synergies - développer la solidarité financière interne | <ul style="list-style-type: none"> - le projet de Pays 3 V et sa charte - des études stratégiques préalables dans le domaine du tourisme, de la communication... - la mise en réseau des acteurs dans leurs domaines d'intervention : tourisme, agents des structures intercommunales, associations culturelles, prestataires de loisirs, loueurs d'hébergements... |

Conclusion temporaire : quel projet pour quel territoire ?

A partir de l'examen

- des potentialités et des limites du territoire, tant en terme de développement qu'en terme d'organisation et de relations parmi les acteurs locaux
- des facteurs externes qui laissent prévoir un danger ou au contraire qui pourraient constituer une situation favorable pour le territoire

nous avons mis en évidence :

- la pertinence du périmètre pour conduire un projet de Pays
- 5 enjeux majeurs, à savoir :
 - réduire la très forte saisonnalité des activités, qui rejaillit de façon importante sur toute l'organisation socio-économique du territoire, de façon parfois perturbante, par exemple en développant l'intersaison,
 - réussir la requalification de l'immobilier touristique et la diversification du tourisme de façon à rester en phase avec l'évolution du marché et à conforter cette activité primordiale pour l'économie du Pays 3 V,
 - transformer les contraintes de la montagne en avantage concurrentiel pour l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités
 - faire des richesses patrimoniales remarquables du Pays 3 V un facteur de développement économique et humain
 - définir des priorités et des stratégies dans les principaux domaines d'activités du Pays 3 V et dans ses modes d'organisation.

Ces enjeux doivent être validés par l'Association du Pays 3 V. Ils doivent permettre également :

1. de formuler l'ambition que se donne le Pays, c'est-à-dire le désir profond qu'a le Pays, qui va constituer son point de repère, sa référence pour ses actions dans les 10/15 ans à venir et qu'il va « afficher » auprès de sa population et de ses partenaires.

Elle ne peut être formulée que par les acteurs du Pays.

Quelques pistes possibles :

- Devenir un territoire de référence en matière de qualité totale (produits, espaces, services...)
- Etablir un équilibre harmonieux entre les résidents, entre les activités, entre les fonctions et usages des milieux naturels
- Poursuivre une croissance démographique globale de 2% à l'échéance de 10 ans
- Permettre l'installation de x jeunes actifs à l'échéance de 10 ans

2. Ils serviront de base à la deuxième phase de l'étude. Ils devront être examinés et précisés de façon à les traduire en axes et objectifs et ensuite en actions stratégiques à mettre en place.

carte

Les enjeux pour les élus

- Faire en sorte que le territoire Pays 3V

- soit connu par les habitants
- soit connu à l'extérieur de son périmètre
- développe une culture commune de solidarité,

de façon à renforcer le dynamisme local, à être une force de proposition reconnue en interne et en externe pour le développement du territoire.

- Dépasser les logiques d'intervention cantonales qui ont prévalu avec les SIVOM cantonaux et leurs vocations multiples ou à la carte.
- Amener les collectivités ayant les capacités financières les plus importantes (Allos, Saint André les Alpes, Castellane, District du Teillon, Annot) et les communes à faible potentiel fiscal à mettre en place des mécanismes de solidarité, profitables au développement de l'ensemble du territoire.
- Réussir les partenariats entre acteurs locaux et/ou entre acteurs institutionnels. Parc Naturel Régional du Verdon avec Pays 3V, Parc National du Mercantour avec Pays 3V, ONF avec organisations agricoles et opérateurs touristiques, usagers de l'eau entre eux (irrigation, loisirs nautiques vers Thorame Basse par exemple...).
- Valoriser la position de porte du Pays 3V que peut jouer l'espace Annot/Entrevaux dont le positionnement d'espace intermédiaire est actuellement flou.

carte

Les enjeux de développement

- Pour l'ensemble du territoire :
 - développer des emplois sur place,
 - mieux exploiter les ressources locales,
 - maîtriser les conséquences de la position géographique du Pays 3V par rapport aux agglomérations proches,
 - développer le travail en réseau, réponse possible aux contraintes de déplacement, de moyens financiers et humains limités, de faible densité de population,
 - améliorer les voies de communication en interne et en externe pour tenir compte de la mobilité des actifs et des flux en provenance de l'extérieur du Pays 3V.

- Pour les deux zones de concentration de l'activité touristique (Allos et Castellane), rééquilibrer les capacités de développement en réduisant la forte saisonnalité – ou encore en développant l'intersaison, de façon également à entraîner un rééquilibrage sur le reste du Pays – en terme de services, d'équipements, d'emplois...

- Pour le secteur Annot/Entrevaux, valoriser son atout de zone d'accueil potentielle de nouvelles populations en mettant au préalable les équipements et services de base à niveau.

carte

Evolution tendancielle possible

- Pour l'ensemble du territoire :
 - l'activité économique dépend de plus en plus du tourisme et de la logique de type "station" qui concentre l'activité dans l'espace et dans le temps,
 - la population résidente se maintient mais se trouve dépassée par les populations temporaires de vacanciers,
 - le territoire vit sur l'acquis de sa renommée et d'image des deux pôles Allos/Verdon et le reste du territoire essaie, de façon aléatoire et non structurée, de détourner à son profit une partie de ces vacanciers.

- L'agriculture, en difficulté, se replie sur les secteurs offrant les meilleurs potentiels comme celui de Thorame Basse pour les productions en système classique dominant.

- La concentration des emplois restants dans les chefs-lieux de canton s'accroît et les migrations alternantes vers Digne et Nice se confirment.

- La zone de transition Annot/Entrevaux subit sa position de zone d'accueil et devient une zone dortoir pour les actifs de Nice.

carte

Scénario de développement intégré

Le Pays 3V se donne les moyens d'organiser et d'agir de façon volontariste sur son développement :

- Le tourisme est rééquilibré par rapport à la logique station : les communes mettent en valeur leur propre potentiel (naturel, espace architectural, culturel, sportif) dans une démarche cohérente de complémentarité. Le tourisme diffuse sur l'ensemble du territoire. Les échanges d'information, de clients, de produits... entre les stations et le territoire rural s'organisent en synergie.
- Saint André les Alpes valorise sa position stratégique de carrefour de communication, le secteur Annot/Entrevaux maîtrise l'accueil de nouveaux résidents.
- Les 5 communes les plus peuplées et qui concentrent les emplois travaillent en réseau pour développer les services et l'offre d'emploi, pour se doter d'outils performants réduisant les problèmes de distance et de déplacement.
Le réseau à l'écoute de "l'arrière-pays" diffuse l'information en sa direction.
- Le territoire Pays 3V se forge une identité et une image commune et en assure la diffusion à l'extérieur et à l'étranger, avec le concours de ses partenaires.
- L'agriculture développe des productions en phase avec la demande du marché et la spécificité du territoire (montagne, qualité) tandis qu'une approche globale sur la forêt permet d'engager des actions de valorisation de sa multi-fonctionnalité et de réorientation de sa production.

ANNEXES

Liste des annexes

- Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés au 25 mars 2001
- Annexe 2 : Bibliographie : liste des études, documents, données, ...
- Annexe 3 : Liste des équipements ou services (36 équipements INSEE)
- Annexe 4 : Données démographiques : traitements SOMIVAL de données INSEE et tableaux de données extraits du Contrat Montagne
- Annexe 5 : Alpages
- Annexe 6 : Structures intercommunales
- Annexe 7 : Budgets communaux : tableau extrait du Contrat Montagne
- Annexe 8 : Equipement des communes – Inventaire communal INSEE 1988
- Annexe 9 : Liste des communes dotées d'un plan d'occupation des sols
- Annexe 10 : Permis de construire et certificats d'urbanisme en 1999 et 2000
- Annexe 11 : Les projets du Contrat Montagne – Extrait du document publié en février 2001
- Annexe 12 : Questionnaire

Annexe 1

Liste des entretiens réalisés

| | NOM | FONCTION | Autres | Téléphone Fax | Adresse |
|--|----------------------------------|---|--|--|--|
| ELUS | | | | | |
| 1 | Gilbert SAUVAN | Vice Président du Conseil Général 04, conseiller général Castellane | Président du Pays des 3 V Relais Départemental des Gîtes Ruraux, Maire | 04-92-30-50-05 | Hôtel du Département 04000 Digne |
| 2 | André PESCE | Maire de Fugeret | Chemin de fer de Provence Chasseur | 04-92-83-20-16 | 04240 Le Fugeret |
| 3 | Jean BALLESTER | Conseiller Général | PDG Biscotteries Faissoles, ex Psdt de la CCI | 04-92-83-23-01 | 04240 Annot |
| 4 | Jean KINTS | Maire de Thorame Basse | Président Association de Peiresc | 04-92-83-92-97 | 04170 Thorame Basse |
| 5 | Jean-Pierre CLAIR | Maire de Rougon | Commune Parc Commune Frontière | 04-92-83-66-32 04-92-83-74-51 | |
| 6 | Gilbert BRUN | Conseiller Général d'Entrevaux | Psdt du SIVOM d'Entrevaux | 04 93 05 43 20 04 93 05 43 10 | |
| 7 | Jacques BOETTI | Conseiller Général St André les Alpes | Maire de St André les Alpes | 04 92 89 02 04 | |
| 8 | Bernard MOLLING | Secrétaire général, com com de Castellane | | | |
| 9 | Serge PRATO | Pdt de la com com de Castellane, adjoint maire de St André | | 04 92 89 02 04 | Mairie de St André |
| 10 | Charles SIMIAN | Pdt du SI du Haut Verdon | | 04 92 83 56 76 ou agent immob 04 92 83 96 83 | Haut Verdon : Beauvezer agent immob sur Colmars |
| ETAT, partenaires institutionnels, autres, etc... | | | | | |
| 11 | Didier BRASSART Mr Thomatis | Sous-Préfet | | 04-92-83-15-50 | 04120 Castellane |
| 12 | M. Le Principal Mr. REPUSSARD | Collège de Castellane | Aire d'influence avec département voisin | 04-92-89-20-50- 04-92-89-20-59 | 04120 Castellane |
| 13 | Mme PARODI | Hôpital d'Entrevaux | | 04-93-05-58-58 | 04320 Entrevaux |
| 14 | Didier PIANA | Chambre des Métiers | | 04-92-30-90-90 | 23, allée des Fontainiers Digne |
| 15 | A MOUCHIROUD | C.C.I. | | 04-92-30-80-80- 04-92-32-10-12 | 60, bd Gassendi 04000 Digne |
| 16 | Odile LALLEMENT | EREF + Mission Locale | | 04-92-89-10-23- 04-92-89-12-27 | 04170 Saint André les Alpes |
| 17 | Jean-Pierre MARTINETTI | Directeur CDTL | Schéma départemental | 04-92-31-57-29 | Maison des AHP 04000 Digne |
| 18 | Bruno CABON | Chargé de mission, DIREN, 50% PNR du Verdon | | 04 42 66 65 39 ou 04 42 66 66 00 | Le Tholonet |

| Socioprofessionnels, associatifs | | | | | |
|---|---------------------------|--|--|-----------------------------------|--|
| 19 | Michel MARGAILLAN | Agriculteur (JA), agneaux de Sisteron | | 04-92-83-54-55 | 04170 Thorame Basse |
| 20 | Monsieur GUICHARD | Transporteur Guichard | | 04-92-83-63-27- 04-92-83-72-10 | 04120 Castellane |
| 21 | M. CHAILLAN | SARL Industriel Miel | | 04-92-83-92-86- 04-92-83-93-94 | 04170 Thorame Basse |
| 22 | M. SILVESTRELLI | Commerçant | Pdt Association des Comme et des Artisans | 04-92-83-77-88- 04-92-83-77-88 | 04120 Castellane |
| 23 | Dominique BARON | Technicien CERPAM <i>avec Ledemager et Dalbies</i> | | 04-92-30-57-64- 04-92-32-04-73 | 66, bd Gassendi 04000 Digne |
| Tourisme, culturel, milieu naturel | | | | | |
| 24 | Michel LANTELME | Hôtel le Hameau | Maire d'Allos | 04-92-83-82-26 | 04260 La Foux d'Allos |
| 25 | Mme PASCAL M. CHEVALET | | Directrice Verdon Accueil | 04-92-83-67-36- 04-92-83-73-11 | 04120 Castellane |
| 26 | Claude ROUSTAN | Psdt Fédération de Pêche 04 | Maire d'Ubraye Pdt SIVOM Annot | 04-92-83 28 28 | 04240 Ubraye |
| 28 | M. BASCOUL | Directeur Chemin de Fer de Pce | | 04 93 88 34 72 | 40, rue Clément Roassal 06000 Nice |
| 29 | Catherine LEROY | Asociation "Petra Castellana" | Conseil des Asso. Du PNR Verdon | 04-92-83-71-80 | 04120 Castellane |
| 30 | Louis OLIVIER | Directeur du Parc National | | 04-93-16-78-88- 04-93-88-79-05 | 23, rue d'Italie BP 1316 06006 Nice |

Annexe 2

Bibliographie

- ↪ Dossier Contrat Montagne
- ↪ Dossier périmètre d'étude
- ↪ **Etudiants : Rapports de stages**
 - ✓ **Université Libre de Bruxelles** :
 - Brigitte de WEERDT : Réflexion sur les utilisations de l'itinéraire Intercommunal dans le Haut Verdon
 - Adrienne STASSE : *Etude préliminaire d'aménagement pour la mise en valeur des zones naturelles en déprise sur le Piémont de l'Ubac de Cordeil*
 - Pascal CAPPELMANS : *Etude du petit patrimoine du Pays de PEIRESC*
 - ✓ **Faculté AIX** :
 - Sophie REMUSAN : Culture et développement culturel en Haut Verdon un exemple du milieu rural
 - ✓ **Faculté Polytechnique de MONS** :
 - Vincent MOUTHUY : La réhabilitation des zones rurales en mutation le cas du village d'ALLOS dans le Haut Verdon (une étude sur le petit patrimoine a été réalisé par le P N M)
 - Sophie DELIGNY : La problématique de la réhabilitation des bâtiments non intentionnels
- ↪ **PACT 19** « Patrimoine et Sismicité » - Juillet 2000
Présentation du Séminaire – 7^{ème} séminaire Ateliers d'Eté
Service Architecture de la Faculté Polytechnique de Mons
- ↪ **Association Pays de Peiresc** : Pré-diagnostic Août 1998
Provence et Humanisme 1998 (livre)
« Rencontre avec Peiresc
- ↪ **Stage pratique hors Collectivité (Myriam WIQUART)**
- ↪ **Plan de développement économique de l'arrondissement de CASTELLANE**
Juin 1993 – ARCADE ⇔ ARCADEO = (Pas de rapport final), diagnostic demandé par le Sous Préf
- ↪ **Etude en cours dans le cadre du programme LEADER 2** : (Cf liste dans le Dossier contrat Montagne) : **Diagnostic Touristique – CEDAET - Briançon**
- ↪ **Mode d'emploi des services à domicile (M. FERRARA) A D M R**
- ↪ **Le parc locatif social en PACA extrait de l'enquête annuelle au 1^{er} janvier 1998**

- ↔ **Tourisme : Schéma Départemental du Tourisme**
 - Schéma Départemental
 - Phase 1 : Synthèse du diagnostic
 - Phase 1 : Diagnostic stratégique
 - Synthèse des commissions 22/10/99
 - Commission 1 : Activités Sportives et Loisirs nature
 - Commission 2 : Tourisme rural et de caractère x 2
 - Commission 3 : La neige et le domaine Skiable
 - Commission 4 : Hébergements hôteliers, professionnel et associatif
 - Commission 5 : Organisation Territoriale et fonctionnement des espaces touristiques
 - Commission 6 : Plan marketing et commercialisation des produits touristiques
 - Fiches : Programme d'actions

- ↔ **Spot 04 : les caractéristiques de la fréquentation touristique des A H P**
 - *Mémento du tourisme*
 - *Tourisme dans les A H P* *Mode d'emploi*
 - *Infotour 04*

- ↔ **Forêt et filière bois : Construction parlementaire Mai 99**
 - Actes du colloque*

- ↔ **Schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics**

- ↔ **Etude d'une filière de gestion des déchets ménagers et assimilés**
 - Phase 1 : 1^{ère} partie
 - Etat des lieux concernant le gisement de déchets et ses débouchés pour *la valorisation*
 - Phase 1 : 2^{ème} partie
 - Proposition d'actualisation du plan Départemental
 - Phase 3 :
 - *Marché d'études pour la recherche de sites potentiels pour la construction d'un C E T*

- ↔ **Diagnostic** : Plan d'action local 2000 – Zone – Emploi – Formation de Digne

- ↔ **Contrat de plan Etat Région Parc National du Mercantour (Note d'orientation)**

- ↔ **Orgalis : Maillon Marketing COFREMCA VAL d'ALLOS (juin 2000)**
- ↔ **Avant-projet C T E (à compléter par C T E validés)**
- ↔ **Note : Les services à la population en milieu rural**

- ↔ **Etude intitulée « Réflexion préalable à la valeur opérationnelle à l'accueil collectif des personnes âgées dans le Haut Verdon »**

- ↔ **IMHOTEP : 05/06/00 (A compléter avec les nouveaux éléments en attente)**
- ↔ **Plaquette info M F R en Provence Languedoc**

↪ **Agriculture : un bilan complet a été réalisé dans le cadre des C T E**

- *Contact : DDA ou M. GALFARD (Saint-André les Alpes)*

- *Agreste : La statistique Agricole 1996 : une Agriculture diversifiée au service du monde rural*

- *Fiches : Le Pastoralisme
L'olivier*

↪ **EREF :**

- EREF de Barcelonnette : Guide d'appui à la démarche diagnostic pour le développement local – DRTEFP-ORM-ARDL PACA
- Diagnostique Territorial de l'Ubaye (pour infos)
- Eléments de diagnostic pour l'EREF de Saint-André les Alpes
- Tableau de bord : Emploi Formation (version provisoire)
- Emploi-Formation-Cartographie-Observatoire Régional PACA
- Fiches : (à compléter auprès de l'EREF)
- Données communales DGF pour la Région PACA
- Données Saint-André les Alpes
- Zones d'étude des systèmes d'emploi x 6 exemplaires – CEMAGREF
- Fiche : Les statistiques pour les EREF comme outil d'évaluation du développement local
- EREF : Compte-rendu d'exécution 1997
- Fréquentation, EREF 1999

↪ **Schéma de services collectifs des espaces naturels et note de synthèse provisoire : DIREN**

- Cartes d'inventaires et cartes d'enjeux 24/06/99
- Cartes d'inventaires 11/05/99
- Natura 2000 : Petit memento

Annexe 3

Liste INSEE des 36 équipements d'un bourg centre

| | |
|----------------------------------|---------------------------|
| Gamme supérieure | Gamme de proximité |
| Salle de cinéma | Pharmacie |
| Etablissement de santé | Médecin généraliste |
| Laboratoire d'analyses médicales | Infirmier |
| | Station service |
| Gamme intermédiaire | Boucherie |
| Magasin de meubles | Boulangerie |
| Magasin d'électroménager | Bureau de poste |
| Magasin de chaussures | Salon de coiffure |
| Magasin de vêtements | Electricien |
| Droguerie, quincaillerie | Plâtrier, peintre |
| Librairie, papeterie | |
| Supermarché | Gamme de base |
| Trésorerie | Ecole primaire |
| Collège | Alimentation générale |
| Notaire | Pompier |
| Banque | Bureau de tabac |
| Gendarmerie ou police | Réparation automobile |
| Ambulance | Menuisier ou plombier |
| kinésithérapeute | Maçon |
| Dentiste | |
| Vétérinaire | |

Source : INSEE Inventaire communal 1998

Annexe 4

Données démographiques

Annexe 5

Alpages

Annexe 6

Structures intercommunales

Annexe 7

Budgets communaux

Annexe 8

Equipements des communes

Annexe 9

Liste des communes dotées d'un plan d'occupation des sols

Annexe 10

Permis de construire et certificats d'urbanisme en 1999 et 2000

Annexe 11

Les projets du Contrat Montagne

Annexe 12

Questionnaire